

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2012

Rapport financier et
États financiers condensés
non audités* du 1^{er} semestre
clos le 30 juin 2012

30 AOÛT
2012

vivendi

*Les états financiers condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2012 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes. Leur rapport sur l'information financière semestrielle 2012 est présenté à la suite des états financiers condensés.

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 7 156 199 517,50 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	5
I- RAPPORT FINANCIER POUR LE PREMIER SEMESTRE 2012	6
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	6
1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2012	6
1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2012.....	8
2 ANALYSE DES RESULTATS	9
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE	9
2.2 ANALYSE DES RESULTATS.....	10
2.3 PERSPECTIVES 2012	13
3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS	14
4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS	16
4.1 CHIFFRE D’AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER.....	16
4.2 COMMENTAIRES SUR LES PERFORMANCES OPERATIONNELLES DES METIERS.....	17
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	21
5.1 SYNTHESE DE L’EXPOSITION DE VIVENDI AUX RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE	21
5.2 EVOLUTION DE L’ENDETTEMENT FINANCIER NET	22
5.3 ANALYSE DE L’EVOLUTION DE L’ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	23
5.4 NOUVEAUX FINANCEMENTS MIS EN PLACE AU COURS DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2012.....	24
5.5 LIGNES DE CREDIT BANCAIRE DISPONIBLES AU 27 AOUT 2012	24
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	25
II- ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES	26
1 RESULTAT NET AJUSTE.....	26
2 RECONCILIATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES ET DU RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE D’ACTIVISION BLIZZARD.....	27
3 CHIFFRE D’AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER – DONNEES TRIMESTRIELLES 2012 ET 2011	29

III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2012	31
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE.....	31
TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONDENSE.....	32
BILAN CONDENSE	33
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	34
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES	35
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	38
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION.....	38
NOTE 2 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE	38
NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE.....	40
NOTE 4 RESULTAT OPERATIONNEL.....	45
NOTE 5 COUT DU FINANCEMENT	45
NOTE 6 IMPOT.....	45
NOTE 7 RESULTAT PAR ACTION	45
NOTE 8 ECARTS D'ACQUISITION	46
NOTE 9 ACTIFS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE CONTENUS.....	47
NOTE 10 ACTIFS FINANCIERS.....	48
NOTE 11 PROVISIONS.....	49
NOTE 12 REMUNERATIONS FONDEES SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	49
NOTE 13 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	52
NOTE 14 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	54
NOTE 15 ENGAGEMENTS.....	55
NOTE 16 LITIGES	56
NOTE 17 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	59
IV- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2012.....	60
V- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2012	61

Chiffres clés consolidés

	Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercices clos le 31 décembre			
	2012	2011	2011	2010	2009	2008
Données consolidées						
Chiffre d'affaires	14 084	14 253	28 813	28 878	27 132	25 392
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	2 937	3 363	5 860	5 726	5 390	4 953
Résultat net, part du groupe	1 160	2 558	2 681	2 198	830	2 603
Résultat net ajusté (ANI) (a)	1 529	1 834	2 952	2 698	2 585	2 735
Endettement financier net (a) (b)	14 133	13 968	12 027	8 073	9 566	8 349
Capitaux propres (c)	21 879	20 857	22 070	28 173	25 988	26 626
Dont Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA (c)	19 412	18 608	19 447	24 058	22 017	22 515
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels, nets (CFFO avant capex, net)	3 294	3 439	8 034	8 569	7 799	7 056
Investissements industriels, nets (capex, net) (d)	(2 890)	(1 592)	(3 340)	(3 357)	(2 562)	(2 001)
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	404	1 847	4 694	5 212	5 237	5 055
Investissements financiers	(122)	(364)	(636)	(1 397)	(3 050)	(3 947)
Désinvestissements financiers	33	4 465	4 701	1 982	97	352
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1 245	1 731	1 731	1 721	1 639 (e)	1 515
Données par action						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (f)	1 286,9	1 277,7	1 281,4	1 273,8	1 244,7	1 208,6
Résultat net ajusté par action (f)	1,19	1,44	2,30	2,12	2,08	2,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle) (f)	1 288,5	1 278,0	1 287,4	1 278,7	1 270,3	1 211,6
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action (f)	15,07	14,56	15,11	18,81	17,33	18,58
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	1,00	1,40	1,40	1,40	1,40	1,30

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans son annexe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Au 31 décembre 2009, Vivendi a modifié sa définition de l'endettement financier net, qui prend désormais en compte certains actifs financiers de gestion de trésorerie dont les caractéristiques (particulièrement la maturité, de 12 mois au maximum) ne répondent pas strictement à celles des équivalents de trésorerie, tels que définis par la recommandation de l'AMF et la norme IAS 7. Compte tenu de l'absence de ce type de placement au cours des exercices antérieurs à 2009, l'application rétroactive de ce changement de présentation n'aurait pas eu d'incidence sur l'endettement financier net des exercices considérés et l'information présentée au titre de l'exercice 2008 est donc homogène.
- Vivendi a appliqué par anticipation, à compter du 1^{er} janvier 2009, les normes révisées IFRS 3 (regroupements d'entreprises) et IAS 27 (états financiers consolidés et individuels). En conséquence de quoi, certains reclassements ont été effectués dans les capitaux propres consolidés de l'exercice 2008, afin de les aligner sur la présentation des capitaux propres consolidés de l'exercice 2009, conformément à la norme IAS 27 révisée.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le dividende distribué au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 639 millions d'euros, payé en actions pour 904 millions d'euros (sans incidence sur la trésorerie) et en numéraire pour 735 millions d'euros.
- Le nombre d'actions, le résultat net ajusté par action et les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes antérieurement publiées afin de refléter l'effet dilutif non significatif de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 (résultat par action).

I- Rapport financier pour le premier semestre 2012

Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2012 ont été arrêtés par le Directoire le 27 août 2012, après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 27 août 2012.

Les états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2012 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Leur rapport sur l'information financière semestrielle 2012 est présenté à la suite des états financiers condensés.

Le rapport financier pour le premier semestre 2012 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2012 (« Document de référence 2011 », pages 130 et suivantes).

1 Événements significatifs

1.1 Événements significatifs intervenus au cours du 1^{er} semestre 2012

1.1.1 Nouveaux financements

Une présentation détaillée des nouveaux financements mis en place figure en section 5.4 et l'échéancier des emprunts obligataires et bancaires au 30 juin 2012 est présenté dans la note 13 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2012.

1.1.2 Acquisitions de fréquences 4G par SFR

En janvier 2012, à l'issue des appels à candidatures mis en œuvre en 2011 pour l'attribution des licences mobiles 4G (Internet à très haut débit - LTE) et conformément à l'annonce de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (Arcep) en décembre 2011, SFR a acquis deux blocs de fréquences de 5 Mhz duplex dans la bande 800 Mhz pour un montant de 1 065 millions d'euros.

1.1.3 Situation des mandataires sociaux

La mise à jour de la situation des mandataires sociaux et des autres parties liées figure dans la note 14 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2012.

1.1.4 Autres événements de la période

Accords de licences de jeux signés par Activision Blizzard en Chine

Le 20 mars 2012, Blizzard Entertainment, filiale d'Activision Blizzard, a annoncé le renouvellement de l'accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine continentale avec NetEase, pour une période de 3 ans à l'issue du contrat actuel.

Le 3 juillet 2012, Activision Blizzard et Tencent Holdings Limited, fournisseur de services Internet, ont annoncé la signature d'un partenariat stratégique pour le lancement du jeu *Call of Duty* en Chine. En vertu de cet accord pluri-annuel signé avec Activision Publishing, Tencent possède la licence exclusive pour l'exploitation du nouveau jeu *Call of Duty* en Chine continentale.

Acquisition par Groupe Canal+ d'une participation minoritaire dans Orange Cinéma Séries

Le 12 avril 2012, Multithématiques, filiale de Groupe Canal+, et Orange Cinéma Séries ont finalisé leurs accords et se sont associées dans une entité commune, Orange Cinéma Séries, dans laquelle Multithématiques a pris une participation de 33 % et à laquelle Orange Cinéma Séries a apporté son fonds de commerce d'édition et d'exploitation des chaînes thématiques payantes dans le domaine du cinéma. Canal+ Distribution assure la distribution sur CanalSat des chaînes du bouquet Orange Cinéma Séries, à compter du 5 avril 2012. Le 23 juillet 2012, l'Autorité de la concurrence, dans le cadre de sa décision autorisant le rapprochement entre le groupe TPS et CanalSatellite, a imposé à

Groupe Canal+ de céder sa participation dans Orange Cinéma Séries, ou à défaut de réussir cette cession, d'amender certaines clauses du pacte d'actionnaires entre Multithématiques et Orange Cinéma Séries.

Plainte de Liberty Media

Le 25 juin 2012, le jury a rendu son verdict à l'encontre de Vivendi dans le procès intenté par Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales devant le tribunal fédéral du District sud de New York. Vivendi conteste ce verdict et entend user de toutes les voies de recours existantes pour faire annuler la décision ou réduire le montant des dommages-intérêts. Le jury a limité les dommages-intérêts que Vivendi pourrait être tenu de verser à 765 millions d'euros. Compte tenu de l'absence de jugement opposable en l'état à Vivendi dans la procédure et des différentes motions pendantes devant le juge pouvant l'amener à ne pas homologuer ou à modifier de manière significative le verdict rendu par le jury, aucune provision n'a été prise, à ce stade, dans les comptes de Vivendi pour cette affaire. Se reporter à la note 16 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2012.

Distributions aux actionnaires de Vivendi SA et de ses filiales

Dividende versé par Vivendi SA au titre de l'exercice 2011

Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 19 avril 2012, les actionnaires de Vivendi ont approuvé les propositions du Directoire de Vivendi relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2011. En conséquence, le dividende a été fixé à 1 euro par action, représentant une distribution globale de 1 245 millions d'euros payée en numéraire le 9 mai 2012, après détachement du coupon le 4 mai 2012.

Attribution d'actions gratuites aux actionnaires de Vivendi SA

Dans sa réunion du 29 février 2012, après avoir entendu le Conseil de surveillance, le Directoire de Vivendi a décidé l'attribution, à chaque actionnaire, d'une action gratuite pour 30 actions détenues. Cette opération a donné lieu à la création le 9 mai 2012, par prélèvement de 229 millions d'euros sur les primes d'émission, de 41,6 millions d'actions nouvelles de valeur nominale 5,5 euros chacune, portant jouissance au 1^{er} janvier 2012.

Dividendes distribués par les filiales

Le 9 février 2012, Activision Blizzard a annoncé que son Conseil d'administration avait décidé de proposer aux actionnaires de mettre en paiement un dividende de 0,18 dollar par action, soit 123 millions de dollars (94 millions d'euros) pour Vivendi, versé en numéraire à compter du 16 mai 2012.

Lors de l'Assemblée générale mixte qui s'est tenue le 24 avril 2012, les actionnaires du groupe Maroc Telecom ont approuvé les propositions du Conseil de surveillance relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2011. En conséquence, le dividende a été fixé à 9,26 dirhams par action, représentant 4,3 milliards de dirhams (391 millions d'euros) pour Vivendi, versé en numéraire le 31 mai 2012.

Programmes de rachat d'actions d'Activision Blizzard

Au cours du premier semestre 2012, Activision Blizzard a procédé au rachat de ses propres actions pour un montant de 241 millions d'euros (315 millions de dollars), dont 42 millions d'euros (54 millions de dollars) au titre du programme de rachat d'actions d'un montant maximal d'un milliard de dollars autorisé par le Conseil d'administration d'Activision Blizzard du 2 février 2012 et 199 millions d'euros (261 millions de dollars) au titre du précédent programme de rachat d'actions. Au 30 juin 2012, la participation de Vivendi dans Activision Blizzard s'élevait à environ 62 % non dilué (contre environ 60 % au 31 décembre 2011).

1.1.5 Opérations en cours au 27 août 2012

Au 27 août 2012, le groupe est engagé dans des acquisitions de sociétés dont la réalisation est soumise à l'examen d'autorités réglementaires compétentes :

- **Projet d'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music** : L'opération a été autorisée sans condition en Nouvelle-Zélande (le 21 juin 2012), au Japon (le 9 juillet 2012) et au Canada (le 20 août 2012). Le processus d'approbation par les autorités réglementaires est en cours dans les autres pays. La Commission européenne a notamment annoncé le 23 mars 2012 que l'opération fait l'objet d'une enquête approfondie (Phase II). Le délai d'attente prévu par le règlement antitrust des Etats-Unis (« *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act* » de 1976) a pris fin en juin 2012, et le paiement d'environ 1 milliard de livres sterling (environ 1,25 milliard d'euros) sera effectué lorsque les conditions de paiement auront été satisfaites.
- **Projet d'acquisition par Groupe Canal+ des chaînes du Groupe Bolloré** : Courant février 2012, Groupe Canal+ a exercé l'option lui permettant d'acquérir en une fois 100 % de l'activité de télévision du Groupe Bolloré (les chaînes Direct 8 et Direct Star), rémunéré en actions par l'émission de 22,4 millions de titres Vivendi. Par ailleurs, le Groupe Bolloré s'est engagé à conserver les titres Vivendi reçus au titre de la réalisation de l'opération pour une durée de 6 mois minimum après la réalisation de

l'opération. Le 23 juillet 2012, l'Autorité de la concurrence a autorisé le rachat de Direct 8 et Direct Star sous réserve d'engagements proposés par Vivendi et Groupe Canal+ (se reporter à la note 2 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2012). L'opération reste soumise à l'autorisation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, qui est attendue en septembre 2012.

- **Projet de partenariat stratégique entre les groupes Canal+, ITI et TVN en Pologne.**

Une description détaillée de ces trois opérations figure dans la note 2.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice 2011, pages 197 et 198 du Document de référence 2011.

1.2 Événements significatifs intervenus depuis le 30 juin 2012

Les principaux événements intervenus depuis le 30 juin 2012 sont les suivants :

- 3 juillet 2012 : Accord de licence entre Activision Blizzard et Tencent en Chine (se reporter à la section 1.1.4 *supra*) ;
- 4 juillet 2012 : Standard & Poor's a indiqué avoir placé sous surveillance négative la notation de la dette à long terme et à court terme de Vivendi (BBB et A-2 respectivement) (se reporter à la section 5 *infra*) ;
- 9 juillet 2012 : Autorisation du projet d'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music au Japon (se reporter à la section 1.1.5 *supra*) ;
- 16 juillet 2012 : Augmentation de capital liée aux plans d'épargne groupe Vivendi et attribution de 50 actions gratuites aux salariés français du groupe Vivendi (se reporter à la note 12 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2012) ;
- 17 juillet 2012 : Annonce de l'acquisition par StudioCanal de 100 % de Hoyts Distribution, société spécialisée dans la distribution de longs métrages en Australie et en Nouvelle-Zélande ;
- 23 juillet 2012 : Autorisation de rachat de Direct 8 et Direct Star par l'Autorité de la concurrence (se reporter à la section 1.1.5 *supra*) ;
- 23 juillet 2012 : Décision de l'Autorité de la concurrence relative au rapprochement entre le groupe TPS et CanalSatellite (se reporter à la note 16 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2012) ;
- 2 août 2012 : Obtention par Vivendi d'un engagement de la part d'un groupe de banques d'émettre une sureté dans le cadre du litige Liberty Media ;
- 20 août 2012 : Autorisation du projet d'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music au Canada.

2 Analyse des résultats

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté

DEUXIEME TRIMESTRE

	COMPTÉ DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTÉ DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	2e trimestres clos le 30 juin		2e trimestres clos le 30 juin		
	2012	2011	2012	2011	
Chiffre d'affaires	6 965	7 069	6 965	7 069	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(3 337)	(3 372)	(3 337)	(3 372)	Coût des ventes
Marge brute	3 628	3 697	3 628	3 697	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2 217)	(2 006)	(2 217)	(2 006)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(95)	(33)	(95)	(33)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(110)	(118)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(93)	-			
Autres produits	3	-			
Autres charges	(34)	(10)			
Résultat opérationnel (EBIT)	1 082	1 530	1 316	1 658	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	6	(11)	6	(11)	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(147)	(106)	(147)	(106)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	2	3	2	3	Produits perçus des investissements financiers
Autres produits financiers	3	2			
Autres charges financières	(55)	(27)			
Résultat des activités avant impôt	891	1 391	1 177	1 544	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(272)	(239)	(315)	(321)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	619	1 152			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	619	1 152	862	1 223	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	463	824	706	884	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	156	328	156	339	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,36	0,64	0,55	0,69	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,36	0,64	0,55	0,69	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

PREMIER SEMESTRE

	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ				COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ			
	Semestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Chiffre d'affaires	14 084	14 253	14 084	14 253	Chiffre d'affaires			
Coût des ventes	(6 762)	(6 833)	(6 762)	(6 833)	Coût des ventes			
Marge brute	7 322	7 420	7 322	7 420	Marge brute			
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(4 262)	(3 979)	(4 262)	(3 979)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises			
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(123)	(78)	(123)	(78)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels			
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(221)	(241)						
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(93)	-						
Autres produits	8	1 289						
Autres charges	(56)	(459)						
Résultat opérationnel (EBIT)	2 575	3 952	2 937	3 363	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)			
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(13)	(13)	(13)	(13)	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence			
Coût du financement	(286)	(207)	(286)	(207)	Coût du financement			
Produits perçus des investissements financiers	4	74	4	74	Produits perçus des investissements financiers			
Autres produits financiers	6	5						
Autres charges financières	(83)	(62)						
Résultat des activités avant impôt	2 203	3 749	2 642	3 217	Résultat des activités avant impôt ajusté			
Impôt sur les résultats	(643)	(437)	(711)	(612)	Impôt sur les résultats			
Résultat net des activités	1 560	3 312						
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-						
Résultat net	1 560	3 312	1 931	2 605	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires			
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>			
Résultat net, part du groupe	1 160	2 558	1 529	1 834	Résultat net ajusté			
Intérêts minoritaires	400	754	402	771	Intérêts minoritaires			
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,90	2,00	1,19	1,44	Résultat net ajusté par action (en euros)			
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,90	2,00	1,19	1,43	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)			

Données en millions d'euros, sauf données par action.

Nota : Le résultat net, part du groupe par action et le résultat net ajusté par action (de base et dilués) ont été retraités sur l'ensemble des périodes antérieurement publiées afin de refléter l'effet dilutif non significatif de l'attribution le 9 mai 2012 d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 (se reporter à la section 1.1.4 du présent rapport financier).

2.2 Analyse des résultats

Au premier semestre 2012, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 1 529 millions d'euros (1,19 euro par action¹) comparé à un bénéfice de 1 834 millions d'euros en 2011 (1,44 euro par action¹). Cette diminution de 305 millions d'euros (-16,6 %) s'explique par les principaux éléments suivants :

- 426 millions d'euros proviennent de la diminution du résultat opérationnel ajusté, qui s'élève à 2 937 millions d'euros (contre 3 363 millions d'euros sur la même période en 2011). Cette évolution reflète principalement le recul d'Activision Blizzard (-261 millions d'euros, lié au calendrier de sortie des jeux), de SFR (-128 millions d'euros), du groupe Maroc Telecom (-68 millions d'euros, après la prise en compte du coût d'un plan de départs volontaires pour 72 millions d'euros) et de Groupe Canal+ (-12 millions d'euros), partiellement compensé par les performances opérationnelles de GVT (+36 millions d'euros) et d'Universal Music Group (+24 millions d'euros) ;

¹ Pour le calcul du résultat net ajusté par action, se reporter à l'annexe 1 du présent rapport financier.

- -79 millions d'euros sont liés à l'augmentation du coût du financement, reflétant principalement l'incidence sur l'encours moyen de l'endettement financier net du rachat par Vivendi, le 16 juin 2011, pour un montant de 7,75 milliards d'euros, de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR ;
- -70 millions d'euros sont liés au solde du dividende contractuel versé par GE à Vivendi le 25 janvier 2011 dans le cadre de la finalisation de la cession par Vivendi de sa participation dans NBC Universal ;
- -99 millions d'euros sont liés à l'augmentation de la charge d'impôt sur les résultats, reflétant en particulier la diminution de 215 millions d'euros de l'économie d'impôt courant liée aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA, qui intègre notamment les conséquences des modifications de la législation fiscale en France au second semestre 2011, à savoir le plafonnement de l'imputation des déficits fiscaux reportés à hauteur de 60 % du bénéfice imposable (-87 millions d'euros) et l'évolution du régime du bénéfice mondial consolidé (-54 millions d'euros), ainsi que le recul du résultat taxable de SFR (-73 millions d'euros). Cet impact défavorable est partiellement compensé par l'incidence du recul du résultat taxable d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom ;
- +369 millions d'euros sont liés à la diminution de la part des intérêts minoritaires dans le résultat net ajusté, principalement du fait du rachat en juin 2011 de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR (242 millions d'euros).

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 14 084 millions d'euros, contre 14 253 millions d'euros au premier semestre 2011 (-1,2 % et -2,3 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont une charge nette de 123 millions d'euros, contre une charge nette de 78 millions d'euros sur le premier semestre 2011, soit une augmentation de 45 millions d'euros. Sur le premier semestre 2012, ils comprennent essentiellement des charges de restructuration pour 123 millions d'euros, dont 72 millions d'euros au titre du coût attendu d'un plan de départs volontaires chez Maroc Telecom et 33 millions d'euros pour UMG. Sur le premier semestre 2011, les charges de restructuration s'élevaient à 64 millions d'euros, dont 37 millions d'euros pour UMG et 16 millions d'euros pour Activision Blizzard.

Le résultat opérationnel ajusté s'élève à 2 937 millions d'euros, contre 3 363 millions d'euros au premier semestre 2011, soit une diminution de 426 millions d'euros (-12,7 % et -13,6 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises s'élèvent à 221 millions d'euros, contre 241 millions d'euros sur le premier semestre 2011, soit une diminution de 20 millions d'euros (-8,3 %).

Les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises s'élèvent à 93 millions d'euros sur le premier semestre 2012, relatifs à certains catalogues musicaux d'Universal Music Group classés en actifs détenus en vue de la vente dans le cadre du projet d'acquisition d'EMI Recorded Music.

Les autres produits s'élèvent à 8 millions d'euros, contre 1 289 millions d'euros sur le premier semestre 2011. Sur le premier semestre 2011, ils comprenaient essentiellement l'incidence du règlement définitif le 14 janvier 2011 du différend relatif à la propriété des titres PTC en Pologne (1 255 millions d'euros).

Les autres charges s'élèvent à 56 millions d'euros, contre 459 millions d'euros sur le premier semestre 2011. Sur le premier semestre 2011, elles comprenaient principalement la moins-value réalisée le 25 janvier 2011, lors de la cession de la participation résiduelle de 12,34 % de Vivendi dans NBC Universal (421 millions d'euros, dont 477 millions d'euros correspondant à une perte de change qui reflétait la dépréciation du dollar depuis le 1^{er} janvier 2004).

Le résultat opérationnel s'élève à 2 575 millions d'euros, contre 3 952 millions d'euros sur le premier semestre 2011, soit une diminution de 1 377 millions d'euros (-34,8 %).

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est une charge de 13 millions d'euros, inchangée par rapport au premier semestre 2011.

Le coût du financement s'élève à 286 millions d'euros, contre 207 millions d'euros sur le premier semestre 2011, soit une augmentation de 79 millions d'euros (+38,2 %).

Au premier semestre 2012, les intérêts sur emprunts s'élèvent à 299 millions d'euros, contre 234 millions d'euros sur le premier semestre 2011, soit une augmentation de 65 millions d'euros (+27,8 %). Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 16,5 milliards d'euros sur le premier semestre 2012 (contre 11,8 milliards d'euros sur le premier semestre 2011), reflétant essentiellement l'incidence du rachat par Vivendi, le 16 juin 2011, pour un montant de 7,75 milliards d'euros, de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR, partiellement compensée par la baisse du taux d'intérêt moyen de ces emprunts à 3,63 % sur le premier semestre 2012 (contre 3,97 % sur le premier semestre 2011).

De leur côté, les produits du placement des excédents de trésorerie s'élevaient à 13 millions d'euros sur le premier semestre 2012, contre 27 millions d'euros sur le premier semestre 2011, soit une diminution de 14 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la diminution de l'encours moyen des placements à 3,3 milliards d'euros sur le premier semestre 2012 (contre 5,3 milliards d'euros sur le premier semestre 2011) et par la baisse du taux d'intérêt moyen de ces placements à 0,76 % sur le premier semestre 2012 (contre 1,03 % sur le premier semestre 2011).

Les produits perçus des investissements financiers s'élevaient à 4 millions d'euros, contre 74 millions d'euros sur le premier semestre 2011. Sur le premier semestre 2011, ils correspondaient pour 70 millions d'euros au solde du dividende contractuel versé par GE à Vivendi le 25 janvier 2011 dans le cadre de la finalisation de la cession par Vivendi à GE de sa participation dans NBC Universal.

Les autres charges et produits financiers sont une charge nette de 77 millions d'euros, contre une charge nette de 57 millions d'euros sur le premier semestre 2011.

Dans le résultat net ajusté, l'impôt est une charge nette de 711 millions, contre une charge nette de 612 millions d'euros sur le premier semestre 2011, en augmentation de 99 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement la diminution de 215 millions d'euros de l'économie d'impôt courant liée aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA suite aux modifications de la législation fiscale en France au second semestre 2011, à savoir le plafonnement de l'imputation des déficits fiscaux reportés à hauteur de 60 % du bénéfice imposable (-87 millions d'euros) et l'évolution du régime du bénéfice mondial consolidé (-54 millions d'euros), ainsi que le recul du résultat taxable de SFR (-73 millions d'euros). Au premier semestre 2012, l'économie d'impôt courant liée aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA s'élève ainsi à 209 millions d'euros (contre 424 millions d'euros sur la même période en 2011). Cette évolution défavorable est partiellement compensée par l'incidence du recul du résultat taxable d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom. Le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 26,8 % (contre 18,9 % sur la même période en 2011).

Par ailleurs, **dans le résultat net, l'impôt** est une charge nette de 643 millions d'euros, contre une charge nette de 437 millions d'euros sur le premier semestre 2011, en augmentation de 206 millions d'euros. Outre les éléments explicatifs de l'augmentation de 99 millions d'euros de la charge d'impôt dans le résultat net ajusté, cette évolution intègre la variation de l'économie d'impôt différé liée aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA, qui est une charge de -11 millions d'euros (contre un produit de 112 millions d'euros sur le premier semestre 2011).

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 400 millions d'euros, contre 754 millions d'euros sur le premier semestre 2011. Cette diminution de 354 millions d'euros s'explique principalement par l'impact du rachat de la participation de 44 % de Vodafone dans SFR (-224 millions d'euros) ainsi que l'incidence du recul des performances d'Activision Blizzard (-56 millions d'euros) et de SFR (-67 millions d'euros).

La part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 402 millions d'euros, contre 771 millions d'euros sur le premier semestre 2011, soit une diminution de 369 millions d'euros qui reflète essentiellement l'impact du rachat de la participation de 44 % de Vodafone dans SFR (-242 millions d'euros) ainsi que l'incidence du recul des performances d'Activision Blizzard (-59 millions d'euros) et de SFR (-58 millions d'euros).

Sur le premier semestre 2012, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 1 160 millions d'euros (0,90 euro par action), contre un bénéfice de 2 558 millions d'euros sur le premier semestre 2011 (2,00 euros par action), soit une diminution de 1 398 millions d'euros (-54,7 %). Cette évolution s'explique largement par le produit de 1 255 millions d'euros comptabilisé au premier semestre 2011 à la suite du règlement définitif du différend relatif à la propriété des titres PTC en Pologne. Par ailleurs, aucune provision n'a été à ce stade constituée dans les comptes, relative au procès intenté par Liberty Media Corporation sur la base du contrat conclu entre Vivendi et Liberty Media en mai 2002. Le 25 juin 2012, un jury a prononcé des dommages d'un montant de 765 millions d'euros à l'encontre de Vivendi. Vivendi est convaincu qu'il existe de nombreux motifs d'interjeter appel et continue à user de toutes les voies de recours afin de faire annuler la décision et réduire le montant des dommages.

La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée en annexe 1 du présent rapport financier. Sur le premier semestre 2012, cette réconciliation comprend essentiellement les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-238 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires). Sur le premier semestre 2011, cette réconciliation comprenait essentiellement un produit net de 1 255 millions d'euros lié au règlement définitif le 14 janvier 2011 du différend relatif à la propriété des titres PTC en Pologne, partiellement compensé par la moins-value réalisée lors de la cession le 25 janvier 2011 de la participation résiduelle de 12,34 % de Vivendi dans NBC Universal (-421 millions d'euros, dont -477 millions d'euros de réserves de conversion reclassées en résultat, correspondant à une perte de change qui reflète essentiellement la dépréciation du dollar depuis le 1^{er} janvier 2004). La réconciliation comprenait également les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-149 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires) et la variation de l'actif d'impôt différé lié au régime du bénéfice mondial consolidé (+112 millions d'euros).

2.3 Perspectives 2012

Les résultats du premier semestre 2012 se situent au niveau attendu et permettent de confirmer les perspectives annuelles 2012. Le résultat net ajusté annuel devrait s'établir au dessus de 2,5 milliards d'euros avant impact des opérations annoncées au second semestre 2011 (cf. *infra*) et des charges de restructuration des activités de télécommunications. Sur cette base, le groupe prévoit toujours de distribuer au titre de l'exercice 2012 un dividende représentant environ 45 % à 55 % du résultat net ajusté, qui sera payé en numéraire en 2013. En outre, Vivendi confirme sa prévision d'un endettement financier net inférieur à 14 milliards d'euros à fin 2012 (sous réserve de la finalisation d'ici fin 2012 des opérations annoncées au second semestre 2011) et s'engage à maintenir la notation de sa dette financière à long terme à BBB stable (Standard & Poor's et Fitch) / Baa2 stable (Moody's).

Ces prévisions ont été établies en s'appuyant sur les objectifs financiers de chaque métier, qui sont détaillés et mis à jour, le cas échéant, ci-après :

- Activision Blizzard relève ses prévisions : Activision Blizzard prévoit un résultat opérationnel ajusté (EBITA) de l'ordre de 800 millions d'euros (contre un EBITA supérieur à 750 millions d'euros annoncé le 14 mai 2012).
- UMG confirme ses prévisions : UMG prévoit de réaliser une marge d'EBITA à deux chiffres en 2012, à périmètre constant (avant prise en compte de l'acquisition d'EMI Recorded Music, annoncée le 11 novembre 2011 et soumise à l'autorisation des autorités réglementaires).
- SFR confirme ses prévisions : SFR prévoit une baisse de 12 % à 15 % de son EBITDA (hors éléments positifs non récurrents, l'EBITDA s'est établi à 3 707 millions d'euros en 2011), et des flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) proches de 1,7 milliard d'euros (hors l'impact de l'acquisition de fréquences 4G pour un montant de 1 071 millions d'euros).
- Groupe Maroc Telecom confirme ses prévisions, hors charges de restructuration : le groupe Maroc Telecom prévoit de réaliser une marge d'EBITA d'environ 38 % et des flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) stables par rapport à 2011, en dirhams.
- GVT révisé ses prévisions : GVT table sur une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 30 % à taux de change constant, contre une croissance d'environ 35 % annoncée le 1^{er} mars 2012. Dans le même temps, GVT relève sa perspective de marge d'EBITDA à légèrement plus de 40 % (y compris l'impact du lancement de la télévision payante), contre une marge d'EBITDA d'environ 40 % annoncée le 1^{er} mars 2012. En outre, les investissements industriels devraient être proches de 1 milliard d'euros et GVT prévoit d'atteindre le point mort de l'agrégat « EBITDA-Capex » pour les activités de télécommunications.
- Groupe Canal+ confirme ses prévisions : Groupe Canal+ prévoit une légère hausse de l'EBITA à périmètre constant (avant prise en compte des opérations annoncées au second semestre 2011 : diversification dans la télévision gratuite en France, via l'acquisition des chaînes Direct 8 et Direct Star, et consolidation sur le marché polonais de la télévision payante, avec le rapprochement de Cyfra+ et de « n » ; ces opérations sont soumises à l'autorisation des autorités réglementaires).

Les prévisions au titre de l'exercice 2012 en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel ajusté (EBITA) et de taux marge d'EBITA (rapport EBITA sur chiffre d'affaires), d'EBITDA et de marge d'EBITDA (rapport EBITDA sur chiffre d'affaires) et de résultat net ajusté (ANI), ainsi qu'en termes de flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et d'investissements industriels, présentées ci-dessus sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction de Vivendi. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et / ou réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits dans le chapitre 2 du document de référence de l'exercice 2011 pourrait avoir un impact sur les activités du groupe et sa capacité à réaliser ses prévisions au titre de l'exercice 2012. Enfin, il est rappelé que Vivendi considère que l'EBITA, l'EBITDA, l'ANI, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et les investissements industriels, mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe.

3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels

Note préliminaire : Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers consolidés du groupe.

Sur le premier semestre 2012, les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) générés par les métiers s'élèvent à 3 294 millions d'euros, contre 3 439 millions d'euros sur le premier semestre 2011, en baisse de 145 millions d'euros (-4,2 %). Cette évolution reflète notamment l'augmentation des investissements de contenus (-125 millions d'euros) et l'incidence en janvier 2011 du solde du dividende contractuel reçu dans le cadre de la finalisation de la cession par Vivendi de sa participation dans NBC Universal (-70 millions d'euros). Cette évolution reflète aussi la stabilité de l'EBITDA, net de la variation du besoin en fonds de roulement, du groupe.

Sur le premier semestre 2012, les investissements industriels, nets s'élèvent à 2 890 millions d'euros, contre 1 592 millions d'euros sur le premier semestre 2011, en hausse de 1 298 millions d'euros, du fait en particulier de l'acquisition de fréquences mobiles 4G par SFR pour 1 071 millions d'euros. Hors cet impact, les investissements industriels, nets sont en augmentation de 227 millions d'euros (+14,3 %), essentiellement du fait de GVT (+192 millions d'euros, dont près de 140 millions d'euros au titre de la télévision payante au premier semestre 2012).

Après prise en compte des investissements industriels, nets, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) des métiers s'élèvent à 404 millions d'euros, contre 1 847 millions d'euros générés sur le premier semestre 2011, en baisse de 1 443 millions d'euros. Hors achat de fréquences mobiles, le CFFO généré par les métiers s'élève à 1 475 millions d'euros, contre 1 847 millions d'euros sur le premier semestre 2011, en baisse de 372 millions d'euros, reflétant en particulier les investissements de croissance de GVT.

Sur le premier semestre 2012, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) sont un décaissement net et s'élèvent à -204 millions d'euros, contre 1 099 millions d'euros générés sur le premier semestre 2011, en baisse de 1 303 millions d'euros, du fait du recul du CFFO (-1 443 millions d'euros), de l'augmentation du coût du financement (-79 millions d'euros) et de la perte de change liée au remboursement en avril 2012 d'un emprunt obligataire de 700 millions de dollars (-78 millions d'euros), partiellement compensés par la diminution de 264 millions d'euros des impôts nets payés. Cette évolution reflète principalement la variation d'un exercice sur l'autre du montant des acomptes d'impôts sur les sociétés payés par les entités du groupe au titre de l'exercice en cours et au titre de la liquidation de l'impôt de l'exercice antérieur.

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin			
	2012	2011	variation en €	variation en %
Chiffre d'affaires	14 084	14 253	-169	-1,2%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(9 730)	(9 637)	-93	-1,0%
EBITDA	4 354	4 616	-262	-5,7%
Dépenses de restructuration payées	(49)	(60)	+11	+18,3%
Investissements de contenus, nets	(227)	(102)	-125	x 2,2
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(20)	(74)	+54	+73,0%
Autres éléments opérationnels	(8)	(1)	-7	x 8,0
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(759)	(1 014)	+255	+25,1%
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3 291	3 365	-74	-2,2%
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	2	71	-69	-97,2%
Dont solde du dividende contractuel versé par GE	-	70	-70	-100,0%
Dividendes reçus de participations non consolidées	1	3	-2	-66,7%
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	3 294	3 439	-145	-4,2%
Investissements industriels, nets (capex, net)	(2 890)	(1 592)	-1 298	-81,5%
Dont SFR	(1 939)	(832)	-1 107	x 2,3
Groupe Maroc Telecom	(271)	(260)	-11	-4,2%
GVT	(528)	(336)	-192	-57,1%
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)	404	1 847	-1 443	-78,1%
Intérêts nets payés	(286)	(207)	-79	-38,2%
Autres flux liés aux activités financières	(66)	(21)	-45	x 3,1
Dont gains/(pertes) de change	(42)	(3)	-39	x 14,0
Décaissements liés aux activités financières	(352)	(228)	-124	-54,4%
Versement reçu du Trésor public dans le cadre des régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA	536	586	-50	-8,5%
Autres impôts payés	(792)	(1 106)	+314	+28,4%
Impôts nets (payés)/encaissés	(256)	(520)	+264	+50,8%
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)	(204)	1 099	-1 303	na*

a. L'EBITDA, mesure à caractère non strictement comptable, est défini dans la section 4.2 du présent rapport financier.

- b. Présentés dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- c. Présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- d. Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles telles que présentées dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- e. Présentés dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- f. Les investissements industriels de SFR comprennent notamment les décaissements liés aux fréquences mobiles 4G pour 1 071 millions d'euros sur le premier semestre 2012.

na* : non applicable

Flux nets de trésorerie opérationnels par métier

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		
	2012	2011	variation en %
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)			
Activision Blizzard	245	240	+2,1%
Universal Music Group	126	80	+57,5%
SFR	1 549	1 781	-13,0%
Groupe Maroc Telecom	761	680	+11,9%
GVT	271	260	+4,2%
Groupe Canal+	417	404	+3,2%
Dividendes NBC Universal	-	70	-100,0%
Holding & Corporate	(80)	(66)	-21,2%
Activités non stratégiques et autres	5	(10)	na*
Total Vivendi	3 294	3 439	-4,2%
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)			
Activision Blizzard	225	222	+1,4%
Universal Music Group	102	58	+75,9%
SFR	(390)	949	na*
Groupe Maroc Telecom	490	420	+16,7%
GVT	(257)	(76)	x 3,4
Groupe Canal+	312	283	+10,2%
Dividendes NBC Universal	-	70	-100,0%
Holding & Corporate	(80)	(67)	-19,4%
Activités non stratégiques et autres	2	(12)	na*
Total Vivendi	404	1 847	-78,1%

na* : non applicable

4 Analyse des performances des métiers

4.1 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier

DEUXIEME TRIMESTRE

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin			
	2012	2011	% de variation	% de variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	837	796	+5,2%	-6,2%
Universal Music Group	961	982	-2,1%	-7,9%
SFR	2 834	3 064	-7,5%	-7,5%
Groupe Maroc Telecom	687	689	-0,3%	-1,8%
GVT	421	353	+19,3%	+27,9%
Groupe Canal+	1 238	1 200	+3,2%	+3,5%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(13)	(15)	na*	na*
Total Vivendi	6 965	7 069	-1,5%	-3,2%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	177	331	-46,5%	-52,3%
Universal Music Group	88	86	+2,3%	-0,1%
SFR	552	675	-18,2%	-18,2%
Groupe Maroc Telecom	190	265	-28,3%	-29,8%
GVT	107	97	+10,3%	+18,4%
Groupe Canal+	247	230	+7,4%	+8,5%
Holding & Corporate	(44)	(22)	x 2,0	x 2,0
Activités non stratégiques et autres	(1)	(4)	na*	na*
Total Vivendi	1 316	1 658	-20,6%	-21,6%

PREMIER SEMESTRE

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin			
	2012	2011	% de variation	% de variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	1 731	1 857	-6,8%	-13,6%
Universal Music Group	1 922	1 863	+3,2%	-1,0%
SFR	5 761	6 120	-5,9%	-5,9%
Groupe Maroc Telecom	1 363	1 361	+0,1%	-0,8%
GVT	853	682	+25,1%	+31,4%
Groupe Canal+	2 470	2 392	+3,3%	+3,7%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(16)	(22)	na*	na*
Total Vivendi	14 084	14 253	-1,2%	-2,3%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	572	833	-31,3%	-35,6%
Universal Music Group	156	132	+18,2%	+15,3%
SFR	1 113	1 241	-10,3%	-10,3%
Groupe Maroc Telecom	463	531	-12,8%	-13,7%
GVT	223	187	+19,3%	+25,3%
Groupe Canal+	483	495	-2,4%	-2,0%
Holding & Corporate	(69)	(42)	-64,3%	-65,3%
Activités non stratégiques et autres	(4)	(14)	na*	na*
Total Vivendi	2 937	3 363	-12,7%	-13,6%

na* : non applicable.

4.2 Commentaires sur les performances opérationnelles des métiers

Notes préliminaires :

- La Direction évalue la performance des métiers et leur alloue des ressources nécessaires à leur développement en fonction de certains indicateurs de performances opérationnelles, dont notamment le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization), mesures à caractère non strictement comptable.
 - La différence entre le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat opérationnel (EBIT) est constituée par l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ainsi que les « autres produits » et « autres charges » du résultat opérationnel tels que définis dans la note 1.2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
 - Selon la définition de Vivendi, l'EBITDA correspond au résultat opérationnel ajusté (EBITA) tel que présenté dans le compte de résultat ajusté, avant les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts de restructuration, le résultat de cession d'actifs corporels et incorporels et les autres éléments opérationnels non récurrents (tels qu'ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé par secteur opérationnel - se reporter à la note 3 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2012).

En outre, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer l'EBITA et l'EBITDA de manière différente de Vivendi. Il se peut donc que ces indicateurs ne puissent pas être directement comparés à ceux d'autres sociétés.

- L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs. Au 30 juin 2012, les pourcentages de détention de Vivendi dans ces métiers sont les suivants : Activision Blizzard : 62 %, Universal Music Group (UMG) : 100 %, SFR : 100 %, Groupe Maroc Telecom : 53 %, GVT : 100 % et Groupe Canal+ : 100 % (Groupe Canal+ détient 80 % de Canal+ France).

Activision Blizzard

Au cours des six premiers mois de l'année, Activision Blizzard a réalisé les trois meilleures ventes de jeux vidéo en magasins en Amérique du Nord et en Europe², avec *Skylanders Spyro's Adventures*, *Call of Duty: Modern Warfare 3* et *Diablo III*. Sorti le 15 mai 2012, *Diablo III* a enregistré un nouveau record³ de lancement dans son segment de marché, les jeux sur PC vendant, en 24 heures, plus de 3,5 millions d'exemplaires et totalisant plus de 4,7 millions de joueurs⁴. Il a également été le jeu sur PC le plus vendu³ au premier semestre 2012.

Compte tenu des principes comptables qui requièrent que le chiffre d'affaires et les coûts des ventes associés d'un jeu ayant une composante en ligne soient différés sur la période estimée d'utilisation par le consommateur, la majorité du chiffre d'affaires lié à *Diablo III* a été différée et sera prise en compte au cours des prochains trimestres. En conséquence, le chiffre d'affaires d'Activision Blizzard en normes comptables IFRS baisse de 6,8 % (-13,6 % à taux de change constant) à 1 731 millions d'euros par rapport au premier semestre 2011.

Le chiffre d'affaires lié aux abonnements de *World of Warcraft* baisse en raison d'un nombre d'abonnés moins important et des ventes du catalogue de *Cataclysm* (lancé au quatrième trimestre 2010) moins élevées. Le chiffre d'affaires des offres numériques et du catalogue de *Call of Duty* est également moins important que celui de l'an dernier à la même période. La poursuite des très bonnes performances de *Skylanders* compense partiellement ces impacts.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'établit à 572 millions d'euros, en recul de 31,3 % (-35,6 % à taux de change constant). Au 30 juin 2012, le solde de la marge opérationnelle différée au bilan s'élève à 655 millions d'euros, contre 378 millions d'euros au 30 juin 2011.

Pour le second semestre, Activision Blizzard prévoit des ventes très élevées grâce à son offre de nouveaux jeux : *World of Warcraft: Mists of Pandaria* sera lancé le 25 septembre, *Skylanders Giants* le 19 octobre et *Call of Duty: Black Ops II* le 13 novembre.

La prévision de résultat opérationnel ajusté annuel d'Activision Blizzard a été relevée à environ 800 millions d'euros (plus de 750 millions d'euros précédemment anticipés). Cette évolution s'explique par un deuxième trimestre meilleur que prévu.

² Selon NPD, Chart-Track et GfK.

³ Selon les estimations internes d'Activision Blizzard et celles de NPD Group, Chart-Track et GfK.

⁴ Ce chiffre intègre les plus de 1,2 million de joueurs ayant reçu un exemplaire en souscrivant au pass annuel *World of Warcraft*.

Universal Music Group (UMG)

Au premier semestre 2012, les nouveaux albums de Justin Bieber, Madonna, Nicki Minaj et des Enfoirés, ainsi que ceux de nouveaux artistes comme Lana Del Rey et Gotye, figurent parmi les meilleures ventes de musique enregistrée d'Universal Music Group (UMG).

Le chiffre d'affaires d'UMG s'élève à 1 922 millions d'euros, en progression de 3,2 % par rapport au premier semestre 2011. L'augmentation du chiffre d'affaires reflète la hausse des revenus de l'édition musicale et la croissance des ventes de musique enregistrée en Amérique du Nord. Elle résulte également d'un effet de change favorable. A taux de change constant, le chiffre d'affaires baisse de 1,0 % : la hausse de 8,9 % des ventes numériques et la croissance des redevances ont pratiquement compensé une moindre demande pour les CD et une baisse des ventes de produits dérivés. Le premier semestre 2011 avait également bénéficié du succès de l'album *Born This Way* de Lady Gaga.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'UMG s'élève à 156 millions d'euros, en hausse de 18,2 % par rapport au premier semestre 2011 (+15,3 % à taux de change constant). Il bénéficie d'une gestion des coûts continue et d'un mix-produit favorable. La marge d'EBITA augmente de 1,0 point par rapport au premier semestre 2011, passant de 7,1 % à 8,1 %.

Les activités d'UMG au second semestre 2012 devraient être soutenues par les ventes des albums de The Killers, No Doubt, Robbie Williams, Rolling Stones, Taylor Swift, Florent Pagny, Girls Generation, Diana Krall, Eros Ramazzotti et Alejandro Sanz.

SFR

Le chiffre d'affaires de SFR⁵ s'établit à 5 761 millions d'euros, en diminution de 5,9 % par rapport au premier semestre 2011, en raison des baisses progressives de prix liées au nouveau contexte concurrentiel et des différentes diminutions de tarifs imposées par les régulateurs⁶. Hors impact des décisions réglementaires, il recule de 1,7 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile⁷ s'établit à 3 881 millions d'euros, en retrait de 8,8 % par rapport au premier semestre 2011. Le chiffre d'affaires des services mobiles⁸ recule de 8,6 % à 3 663 millions d'euros; en excluant les baisses de tarif imposées par les régulateurs, il diminue de 2,0 %.

Au deuxième trimestre 2012, SFR a renoué avec la croissance de son parc d'abonnés mobiles, enregistrant 122 000 abonnés net supplémentaires, en raison notamment des bonnes performances du segment Entreprises et Machine to Machine (M2M), et de l'amélioration de la tendance des recrutements Grand Public. La réaction de SFR au nouveau contexte du marché français a été rapide :

- Dès le 19 janvier, sur le segment low-cost, avec l'ajustement des gammes Red,
- Dès le 2 février, sur le cœur de gamme, avec des ajustements tarifaires sur les Formules Carrées,
- Dès le 5 juin, avec le lancement de Buzz Mobile (appels à bas prix vers le monde entier) suivi du lancement d'une nouvelle gamme prépayée.

A fin juin 2012, le parc d'abonnés mobiles totalise 16,414 millions de clients, en hausse de 2,3 % par rapport à fin juin 2011. Le mix abonnés, c'est-à-dire le pourcentage du nombre d'abonnés dans le parc total de clients, s'établit à 79,0 % en hausse de 2,8 points en un an. Le parc total de clients mobiles de SFR s'élève à 20,790 millions. La croissance des usages Internet en mobilité se poursuit avec 46 % des clients de SFR équipés en *smartphones* (contre 34 % à fin juin 2011) et une progression du chiffre d'affaires des données mobiles de 2,9 % par rapport au premier semestre 2011.

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit et fixe⁷ s'établit à 1 981 millions d'euros, en recul de 1,0 % par rapport au premier semestre 2011 et en retrait de 0,2 % en excluant les baisses de tarif imposées par les régulateurs. Le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit Grand Public progresse quant à elle de 1,6 % hors impacts réglementaires.

Le parc des clients résidentiels à l'Internet haut débit s'élève à 5,016 millions à fin juin 2012, avec 22 000 clients nets supplémentaires au deuxième trimestre et une pénétration accélérée de l'offre convergente quadruple-play (« Multi-Packs de SFR ») qui compte 1,6 million de clients à fin juin 2012.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de SFR s'établit à 1 848 millions d'euros, en recul de 5,0 % par rapport au premier semestre 2011, et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) à 1 113 millions d'euros, en baisse de 10,3 % par rapport au premier semestre 2011.

⁵ Suite à la cession de 100 % des titres de la société Débitel France SA à la société La Poste Télécom SAS, Débitel France SA a été sortie du périmètre de consolidation le 1^{er} mars 2011, avec un parc de 290 000 clients.

⁶ Baisse tarifaires décidées par les régulateurs :

- i) baisse de 33 % des prix régulés de terminaison d'appels mobile intervenue le 1^{er} juillet 2011 puis de 25 % le 1^{er} janvier 2012,
- ii) baisse de 25 % des prix des terminaisons d'appels SMS intervenue le 1^{er} juillet 2011,
- iii) baisses de tarifs en itinérance mobile,
- iv) baisse de 40 % des prix régulés des terminaisons d'appels fixe intervenue le 1^{er} octobre 2011.

⁷ Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet haut débit et fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegment au sein de SFR.

⁸ Le chiffre d'affaires des services mobiles correspond au chiffre d'affaires de l'activité mobile, hors celui lié aux ventes d'équipement.

SFR prépare un plan d'adaptation de sa structure de coûts. Ce plan a pour objectif de réaliser des économies de l'ordre de 500 millions d'euros sur une base annuelle en termes de coûts opérationnels d'ici fin 2014, s'ajoutant à une baisse significative des charges variables. Afin de préserver la croissance future, SFR prévoit de maintenir un niveau d'investissements de 1,4 à 1,5 milliard d'euros par an, en particulier dans le très haut débit mobile (4G).

Groupe Maroc Telecom

Le chiffre d'affaires du groupe Maroc Telecom s'élève à 1 363 millions d'euros, stable (+0,1 %) par rapport au premier semestre 2011 (-0,8 % à taux de change constant). Le recul du chiffre d'affaires au Maroc dans un contexte concurrentiel de poursuite de la baisse des prix du mobile est compensé par une croissance solide dans les pays d'Afrique sub-saharienne. Le parc total du groupe connaît une progression toujours dynamique et atteint plus de 31 millions de clients à fin juin 2012, en augmentation de 13,7 %, essentiellement tirée par l'international dont le parc augmente de 37 % en un an.

Les activités au Maroc génèrent un chiffre d'affaires de 1 067 millions d'euros, en recul de 4,3 % par rapport au premier semestre 2011 (-5,3 % à taux de change constant). Cette évolution reflète la baisse des tarifs de terminaison d'appel mobile sur le chiffre d'affaires mobile entrant, la volonté de réduire le chiffre d'affaires équipement pour contenir les coûts d'acquisition et le recul du chiffre d'affaires du fixe. Le chiffre d'affaires sortant mobile enregistre une légère croissance grâce à la hausse de 40 % des usages.

En Afrique sub-saharienne, le chiffre d'affaires du groupe Maroc Telecom s'élève à 313 millions d'euros, en hausse de 22,3 % par rapport au premier semestre 2011 (+21,7 % à taux de change constant). Cette performance est réalisée grâce à la très forte croissance des parcs mobile (+39 %) et à une bonne stimulation des usages des clients.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) du groupe Maroc Telecom s'élève à 751 millions d'euros, en hausse de 3,0 % par rapport au premier semestre 2011 (+2,0 % à taux de change constant). Cette croissance est portée par le Maroc et l'Afrique sub-saharienne. La marge d'EBITDA du groupe progresse de 1,5 point par rapport au premier semestre 2011 pour atteindre 55,1 %.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) du groupe Maroc Telecom s'établit à 463 millions d'euros, en retrait de 12,8 % par rapport à la même période de 2011 (-13,7 % à taux de change constant). Une provision pour restructuration de 72 millions d'euros a été comptabilisée à la suite du lancement en juin 2012 d'un plan de départs volontaires au Maroc. Hors provision de restructuration, le résultat opérationnel ajusté s'élève à 535 millions d'euros, en progression de 0,8 % (en retrait de 0,4 % à taux de change constant), correspondant à une marge de 39,3 %, en hausse de 0,3 point.

Sur la base des évolutions récentes du marché et dans la mesure où aucun nouvel événement exceptionnel majeur ne viendrait perturber l'activité du groupe, le groupe Maroc Telecom maintient ses prévisions et prévoit, hors charges de restructuration, d'atteindre une marge d'EBITA d'environ 38 % et des flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) stables par rapport à 2011 en monnaie locale⁹.

GVT

Le chiffre d'affaires de GVT s'élève à 853 millions d'euros, en progression de 25,1 % par rapport au premier semestre 2011 (+31,4 % à taux de change constant) ; hors impact du changement de la politique de TVA, il augmente de 42 % à taux de change constant. Le chiffre d'affaires Internet haut débit augmente de 16,7 % par rapport à la même période de 2011 (+22,4 % à taux de change constant) et le chiffre d'affaires Voix progresse de 26,2 % par rapport aux six premiers mois de 2011 (+32,4 % à taux de change constant).

Grâce à ses efforts commerciaux et à l'expansion géographique de son réseau, GVT voit le nombre de lignes en services (LIS)¹⁰ atteindre plus de 7,414 millions, en augmentation de 41,1 % par rapport au 30 juin 2011. 40,7 % des clients ont des débits supérieurs ou égaux à 15 Mbit/s, comparé à 24,0 % à la même période de 2011. Au cours du premier semestre 2012, GVT a étendu sa couverture à 11 villes supplémentaires, finissant le deuxième trimestre en étant présent dans 130 villes.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de GVT s'élève à 346 millions d'euros, en augmentation de 21,4 % par rapport au premier semestre 2011 (+27,3 % à taux de change constant) et la marge d'EBITDA s'élève à 40,6 %. En excluant les coûts liés à la télévision payante, la marge d'EBITDA de l'activité télécoms s'élève à 43,1 %, en augmentation de 0,9 point par rapport au 30 juin 2011.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de GVT atteint 223 millions d'euros, en hausse de 19,3 % par rapport au premier semestre 2011 (+25,3 % à taux de change constant).

Le service de télévision payante hybride, qui associe la diffusion par satellite des chaînes de télévision et la diffusion de services interactifs par réseau IPTV (Internet Protocol TV), a déjà conquis environ 203 000 abonnés au 30 juin 2012. Au cours du deuxième trimestre 2012, GVT a attiré 11 % des nouveaux abonnés à la télévision payante en prenant en compte l'ensemble du marché brésilien (alors qu'il ne commercialise ses services que dans la zone de déploiement de son réseau).

⁹ A environ 11,5 milliards de dirhams.

¹⁰ Hors télévision payante.

Les investissements industriels de GVT s'élèvent à 528 millions d'euros, en hausse de 57,1 % par rapport au premier semestre 2011, dont près de 140 millions d'euros au titre de la télévision payante. Les investissements industriels sont essentiellement liés à l'expansion et au déploiement du réseau ainsi qu'au développement de la télévision payante.

Pour l'ensemble de l'année, GVT table sur une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 30 % à taux de change constant, contre une précédente prévision d'environ 35 %. Dans le même temps, GVT relève sa perspective de marge d'EBITDA à légèrement plus de 40 % (y compris l'impact du lancement de la télévision payante), contre environ 40 % précédemment.

Groupe Canal+

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'élève à 2 470 millions d'euros, contre 2 392 millions d'euros au premier semestre 2011, en hausse de 3,3 %.

Le chiffre d'affaires de Canal+ France, regroupant les activités de télévision payante de Groupe Canal+ en France métropolitaine, en Outre-mer et en Afrique, progresse de 2,3 % pour atteindre 2 064 millions d'euros, grâce à la croissance du portefeuille d'abonnements et des revenus publicitaires, et malgré l'impact négatif de la hausse de la TVA (20 millions d'euros). Le portefeuille de Canal+ France enregistre une croissance nette de près de 350 000 abonnements par rapport à fin juin 2011, dont près de 140 000 abonnements en Afrique.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des autres activités de Groupe Canal+ progresse également de manière significative, grâce notamment aux bonnes performances de StudioCanal et à une forte accélération de la croissance des activités de télévision payante au Vietnam.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de Groupe Canal+ s'établit à 483 millions d'euros, contre 495 millions d'euros au premier semestre 2011. Les résultats de la France métropolitaine sont impactés par des effets calendaires.

Holding & Corporate

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à -69 millions d'euros, contre -42 millions d'euros au premier semestre 2011, en baisse de 27 millions d'euros notamment du fait de la hausse des charges liées aux litiges au cours du premier semestre 2012 et de divers éléments non récurrents positifs en 2011.

5 Trésorerie et capitaux

Note préliminaire : Vivendi considère que l'« endettement financier net », agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement financier du groupe. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers.

5.1 Synthèse de l'exposition de Vivendi aux risques de crédit et de liquidité

La politique de financement de Vivendi consiste à s'endetter à long terme, principalement sur les marchés obligataires et bancaires, à taux variable ou à taux fixe, en euros ou en dollars, selon les besoins généraux du groupe et en fonction des conditions de marché. Dans ce cadre, Vivendi a poursuivi en 2012 sa politique de désintermédiation, faisant prioritairement appel au marché obligataire en réalisant deux émissions en euros pour un montant total de 1 550 millions d'euros en janvier et avril 2012 et une émission en dollars pour 2 000 millions de dollars en avril 2012. Vivendi a aussi cherché à diversifier sa base d'investisseurs, en émettant sur le marché obligataire américain, et continué sa politique de maintenir la durée moyenne économique de la dette du groupe supérieure à 4 années. Par ailleurs, Vivendi dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) qu'il renouvelle tous les ans systématiquement auprès de la bourse de Luxembourg afin d'être en mesure de saisir chaque opportunité du marché obligataire euro. Afin de se conformer aux nouvelles règles prudentielles des agences de notation en matière de gestion de liquidité, Vivendi a désormais pour politique de refinancer avec un an d'avance, si possible, toute tombée de ligne bancaire ou obligataire.

Au 30 juin 2012 :

- Le montant des emprunts obligataires du groupe s'élève à 11 284 millions d'euros (contre 9 276 millions d'euros au 31 décembre 2011). Au cours du 1^{er} semestre 2012, Vivendi a émis des emprunts obligataires en euros et en dollars pour un montant global de 3 058 millions d'euros et a remboursé des emprunts obligataires pour 600 millions d'euros échus en février 2012 et 700 millions de dollars (448 millions d'euros) de manière anticipée en avril/mai 2012. Se reporter à la section 5.4 *infra*. La dette obligataire représente désormais 65 % des emprunts au bilan du groupe (contre 59 % au 31 décembre 2011), avec pour objectif de porter ce ratio à plus de 70 %.
- En conséquence de la politique de désintermédiation, le montant total des lignes de crédit confirmées du groupe s'élève à 9 095 millions d'euros (contre 12 081 millions d'euros au 31 décembre 2011), dont 4 263 millions d'euros ne sont ni tirés ni adossés à des billets de trésorerie (6 635 millions d'euros au 31 décembre 2011).
- Le montant total des lignes de crédit confirmées de Vivendi SA et SFR s'élève à 8 340 millions d'euros au 30 juin 2012 (contre 11 242 millions d'euros au 31 décembre 2011). La maturité de l'ensemble de ces lignes est supérieure à 1 an. Ces lignes sont tirées à hauteur de 1 050 millions d'euros au 30 juin 2012. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire à hauteur de 3 320 millions d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 3 970 millions d'euros.
- La part à court terme des emprunts comprend notamment les billets de trésorerie émis ainsi que les lignes de crédit tirées dont la maturité est inférieure à 1 an. La durée moyenne économique de la dette du groupe s'élève à 4,7 années (contre 4,0 années au 31 décembre 2011).
- Le 4 juillet 2012, Standard & Poor's a indiqué avoir placé sous surveillance négative la notation de la dette à long terme BBB et à court terme A-2 qui sert de référence au programme d'émission des billets de trésorerie. Parallèlement, Moody's et Fitch ont maintenu en perspective stable leur notation de la dette à long terme (Baa2 et BBB respectivement). Vivendi a réitéré son engagement à maintenir cette notation. Pour mémoire, aucun covenant financier n'est lié à la notation de la dette de Vivendi. Au 30 juin 2012, le groupe respectait tous ses ratios (se reporter à la note 13 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2012).

Au 27 août 2012 :

- Après le remboursement en juillet 2012, à son échéance, de l'emprunt obligataire de 1 milliard d'euros de SFR par tirage sur les lignes de crédit disponibles et émission de billets de trésorerie, le groupe dispose de lignes de crédit confirmées disponibles, nettes des billets de trésorerie (3,2 milliards d'euros), pour un montant net de 4 milliards d'euros, dont Vivendi SA et SFR pour 3,7 milliards d'euros. Dans ce montant, les lignes disponibles en valeur jour (« swinglines ») s'élèvent à 2 milliards d'euros.
- En tenant compte du paiement d'environ 1 milliard de livres sterling (environ 1,25 milliard d'euros) pour l'acquisition d'EMI Recorded Music, qui sera effectué lorsque les conditions de paiement auront été satisfaites, le groupe disposerait de lignes de crédit confirmées

disponibles, nettes des billets de trésorerie, pour un montant d'environ 2,8 milliards d'euros, dont Vivendi SA et SFR pour environ 2,5 milliards d'euros.

- En outre, au cas où le verdict de Liberty Media était homologué (se reporter à la note 16 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2012), pour faire appel, Vivendi devrait remettre à un tribunal américain une sûreté. Le 2 août 2012, Vivendi a obtenu un engagement ferme et définitif d'un groupe de banques d'émettre une sûreté au profit du tribunal dans l'hypothèse où le jugement serait prononcé.

Compte tenu de ce qui précède, Vivendi estime que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, ses excédents de trésorerie, ainsi que les fonds disponibles *via* les lignes de crédit bancaire existantes ou les engagements bancaires reçus pour couvrir la sûreté à mettre en place dans le cadre d'un éventuel appel du jugement Liberty Media, seront suffisants pour couvrir les dépenses et investissements nécessaires à son exploitation, le service de sa dette, les conséquences éventuelles du litige Liberty Media, ainsi que ses projets d'investissements financiers en cours pour les six mois restants de l'exercice.

5.2 Evolution de l'endettement financier net

Au 30 juin 2012, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 14 133 millions d'euros, contre 12 027 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 2 106 millions d'euros. Cette évolution reflète notamment les décaissements liés aux investissements industriels (2 890 millions d'euros, dont 1 071 millions d'euros décaissés par SFR pour les fréquences mobiles 4G), au coût du financement (286 millions d'euros), aux dividendes versés, notamment aux actionnaires de Vivendi SA (1 245 millions d'euros), de Maroc Telecom SA (345 millions d'euros) et d'Activision Blizzard (62 millions d'euros) et au programme de rachat de ses propres actions par Activision Blizzard (241 millions d'euros) compensés par les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles des métiers (3 035 millions d'euros).

(en millions d'euros)	30 juin 2012	31 décembre 2011
Emprunts et autres passifs financiers	17 404	15 710
<i>Dont à long terme (a)</i>	11 862	12 409
<i>à court terme (a)</i>	5 542	3 301
Actifs financiers de gestion de trésorerie (b) (c)	(313)	(266)
Instruments financiers dérivés à l'actif (b)	(149)	(101)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (b)	(6)	(12)
	16 936	15 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	(2 803)	(3 304)
<i>Dont Activision Blizzard</i>	(2 229)	(2 448)
Endettement financier net	14 133	12 027

- Tels que présentés au bilan consolidé.
- Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.
- Correspond aux bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance d'Activision Blizzard.

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres éléments financiers (a)	Impact sur l'endettement financier net
Endettement financier net au 31 décembre 2011	(3 304)	15 331	12 027
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(3 035)	-	(3 035)
Activités d'investissement	2 976	(44)	2 932
Activités de financement	597	1 676	2 273
Effet de change	(37)	(27)	(64)
Variation de l'endettement financier net au cours de la période	501	1 605	2 106
Endettement financier net au 30 juin 2012	(2 803)	16 936	14 133

- Les « autres éléments financiers » comprennent les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés (actifs et passifs), les dépôts en numéraire adossés à des emprunts ainsi que les actifs financiers de gestion de trésorerie.

5.3 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Sur le premier semestre 2012		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres éléments financiers	Impact sur l'endettement financier net
Résultat opérationnel	2	(2 575)	-	(2 575)
Retraitements		(1 702)	-	(1 702)
Investissements de contenus, nets		227	-	227
Marge brute d'autofinancement		(4 050)	-	(4 050)
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		759	-	759
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3	(3 291)	-	(3 291)
Impôts nets payés	3	256	-	256
Activités opérationnelles	A	(3 035)	-	(3 035)
Investissements financiers				
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		32	(13)	19
Acquisitions de titres mis en équivalence		3	-	3
Augmentation des actifs financiers		87	(54)	33
Total des investissements financiers		122	(67)	55
Désinvestissements financiers				
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		(5)	-	(5)
Cessions de titres mis en équivalence		(5)	-	(5)
Diminution des actifs financiers		(23)	23	-
Total des désinvestissements financiers		(33)	23	(10)
Activités d'investissements financiers		89	(44)	45
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		(2)	-	(2)
Dividendes reçus de participations non consolidées		(1)	-	(1)
Activités d'investissement nettes, hors acquisitions/(cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles		86	(44)	42
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 897	-	2 897
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(7)	-	(7)
Investissements industriels, nets	3	2 890	-	2 890
Activités d'investissement	B	2 976	(44)	2 932
Opérations avec les actionnaires				
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		-	-	-
(Cessions)/Acquisitions de titres d'autocontrôle de Vivendi SA		-	-	-
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)		1 245	-	1 245
Autres opérations avec les actionnaires		227	-	227
<i>Dont programme de rachat par Activision Blizzard de ses propres actions</i>		241	-	241
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		457	-	457
<i>Dont Maroc Telecom SA</i>		345	-	345
<i>Activision Blizzard</i>		62	-	62
Total des opérations avec les actionnaires		1 929	-	1 929
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers				
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		(4 178)	4 178	-
<i>Dont emprunts obligataires</i>		(3 058)	3 058	-
<i>lignes de crédit bancaire</i>		(1 050)	1 050	-
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		4 192	(4 192)	-
<i>Dont lignes de crédit bancaire</i>		4 176	(4 176)	-
Remboursement d'emprunts à court terme		1 461	(1 461)	-
<i>Dont emprunts obligataires</i>		1 048	(1 048)	-
<i>lignes de crédit bancaire</i>		271	(271)	-
<i>billets de trésorerie</i>		40	(40)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		(3 159)	3 159	-
<i>Dont billets de trésorerie</i>		(2 831)	2 831	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie		-	(8)	(8)
Intérêts nets payés	3	286	-	286
Autres flux liés aux activités financières	3	66	-	66
Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		(1 332)	1 676	344
Activités de financement	C	597	1 676	2 273
Effet de change	D	(37)	(27)	(64)
Variation de l'endettement financier net	A+B+C+D	501	1 605	2 106

5.4 Nouveaux financements mis en place au cours du 1^{er} semestre 2012

Emprunts obligataires

En janvier 2012, Vivendi a émis un emprunt obligataire de 1 250 millions d'euros, d'une durée de 5,5 ans assorti d'un coupon de 4,125 % et d'un taux effectif de 4,31 %.

En avril 2012, Vivendi a procédé aux opérations suivantes sur le marché obligataire :

- Placement d'un emprunt de 2 milliards de dollars composé de 3 tranches :
 - 550 millions de dollars d'obligations assorties d'un coupon de 2,4 %, échéance avril 2015 et d'un taux effectif de 2,50 %. Cette tranche a fait l'objet d'une couverture de change USD–EUR (*cross-currency swap*) au taux de 1,3082 USD/EUR, soit une contrevaieur à l'échéance de 420 millions d'euros.
 - 650 millions de dollars d'obligations assorties d'un coupon de 3,450 %, échéance janvier 2018 et d'un taux effectif de 3,56 %.
 - 800 millions de dollars d'obligations assorties d'un coupon de 4,750 %, échéance avril 2022 et d'un taux effectif de 4,91 %.
 Cet emprunt obligataire a notamment servi à rembourser par anticipation l'emprunt de 700 millions de dollars, à échéance initiale avril 2013, au moyen d'une offre publique de rachat.
- Augmentation de 300 millions d'euros de l'emprunt de 750 millions d'euros, à échéance juillet 2021 et assorti d'un coupon de 4,750 %. Cette transaction porte le montant total de cette souche à 1 050 millions d'euros avec un taux effectif de 4,67 % (contre 4,90 % au 31 décembre 2011).

Lignes de crédit bancaire

- En janvier 2012, Vivendi a mis en place une ligne de crédit bancaire de 1,1 milliard d'euros d'une durée de 5 ans refinançant par anticipation une ligne de 1,5 milliard d'euros à échéance initiale décembre 2012 et un crédit syndiqué de SFR de 0,5 milliard d'euros à échéance initiale mars 2012.
- En mai 2012, Vivendi a mis en place une ligne de crédit bancaire de 1,5 milliard d'euros à échéance mai 2017, refinançant par anticipation deux lignes d'un montant total de 3 milliards d'euros (respectivement la ligne de 2 milliards d'euros d'août 2006, à échéances août 2013 pour 1,7 milliard d'euros et août 2012 pour 0,3 milliard d'euros ainsi que la ligne de 1 milliard d'euros de février 2008, à échéance février 2013).

Par ailleurs, en juin 2012, la société a porté le plafond d'autorisation du programme de billets de trésorerie de Vivendi SA auprès de la Banque de France de 3 milliards d'euros à 4 milliards d'euros.

Se reporter aux tableaux de la note 13 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre 2012 pour une présentation détaillée des emprunts obligataires et bancaires du groupe au 30 juin 2012.

5.5 Lignes de crédit bancaire disponibles au 27 août 2012

Au 27 août 2012, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2012, le groupe disposait de 9,1 milliards d'euros de lignes de crédit bancaire confirmées, tirées à hauteur de 1,9 milliard d'euros. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire à hauteur de 3,2 milliards d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 4 milliards d'euros.

6 Déclarations prospectives – Principaux risques et incertitudes

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes de paiement de dividendes et d'impact de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle de Vivendi, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires dans le cadre de certaines opérations et les conséquences éventuelles du litige Liberty Media ainsi que les risques décrits dans les documents du groupe déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison.

Principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Vivendi n'a pas connaissance d'autres risques et incertitudes que ceux visés dans les déclarations prospectives ci-dessus pour les six mois restants de l'exercice (pour plus de détails concernant les perspectives 2012 de Vivendi, se reporter à la section 2.3 du présent rapport financier).

ADR non sponsorisés

Vivendi ne sponsorise pas de programme d'*American Depositary Receipt* (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

II- Annexes au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

1 Résultat net ajusté

Vivendi considère le résultat net ajusté, mesure à caractère non strictement comptable, comme un indicateur pertinent des performances opérationnelles et financières du groupe. La Direction de Vivendi utilise le résultat net ajusté pour gérer le groupe car il illustre mieux les performances des activités et permet d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents. Le résultat net ajusté est défini dans la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin	
	2012	2011	2012	2011
Résultat net, part du groupe (a)	463	824	1 160	2 558
<i>Ajustements</i>				
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	110	118	221	241
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)	93	-	93	-
Autres produits (a)	(3)	-	(8)	(1 289)
Autres charges (a)	34	10	56	459
Autres produits financiers (a)	(3)	(2)	(6)	(5)
Autres charges financières (a)	55	27	83	62
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA	5	(56)	11	(112)
Eléments non récurrents de l'impôt	9	10	16	19
Impôt sur les ajustements	(57)	(36)	(95)	(82)
Intérêts minoritaires sur les ajustements	-	(11)	(2)	(17)
Résultat net ajusté	706	884	1 529	1 834

a. Tels que présentés au compte de résultat consolidé.

Résultat net ajusté par action

	2e trimestres clos le 30 juin				Semestres clos le 30 juin			
	2012		2011		2012		2011	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat net ajusté (en millions d'euros)	706	706 (a)	884	883 (a)	1 529	1 528 (a)	1 834	1 831 (a)
Nombre d'actions (en millions)								
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b) (c)	1 286,9	1 286,9	1 277,7	1 277,7	1 286,9	1 286,9	1 277,7	1 277,7
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	0,9	-	2,5	-	1,2	-	3,0
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 286,9	1 287,8	1 277,7	1 280,2	1 286,9	1 288,1	1 277,7	1 280,7
Résultat net ajusté par action (en euros) (b)	0,55	0,55	0,69	0,69	1,19	1,19	1,44	1,43

- a. Comprend uniquement l'effet dilutif potentiel des plans de stock-option et des plans d'attribution gratuite d'actions Activision Blizzard pour un montant non significatif.
- b. Le nombre d'actions moyen pondéré et le résultat net ajusté par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes publiées antérieurement afin de refléter l'effet dilutif non significatif de l'attribution le 9 mai 2012 d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 (se reporter à la section 1.1.4 du rapport financier *supra*).
- c. Net des titres d'autocontrôle (363 milliers de titres au 30 juin 2012).

2 Réconciliation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard¹

Sont présentés ci-dessous les éléments permettant au lecteur de réconcilier aux normes IFRS le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'Activision Blizzard aux 30 juin 2012 et 2011 en rapprochant :

- les données d'Activision Blizzard établies selon les principes comptables américains (*US GAAP, Generally Accepted Accounting Principles in the United States*), en dollars américains, telles qu'issues des états financiers semestriels non audités au 30 juin 2012 et du rapport financier (« Form 10-Q »), et les mesures à caractère non strictement comptable ("*non GAAP measures*"), publiées par Activision Blizzard en date du 2 août 2012 ; et

- les données relatives à Activision Blizzard établies selon les normes IFRS, en euros, telles que publiées par Vivendi dans ses états financiers condensés non audités du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2012.

Mesures à caractère non strictement comptable ("*non-GAAP measures*") d'Activision Blizzard

Activision Blizzard présente ses chiffre d'affaires, résultat net, résultat net par action, marge opérationnelle et des perspectives qui incluent (conformément aux principes comptables américains US GAAP) et qui excluent (dans le cas des données à caractère non strictement comptable « non GAAP ») l'impact des éléments suivants :

- i. la variation des produits constatés d'avance, et des coûts des ventes associés, liés à certains jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne ;
- ii. le coût des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres ;
- iii. les coûts de restructuration ;
- iv. les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des écarts d'acquisition ;
- v. l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises ;
- vi. les effets d'impôts liés.

Réconciliation du chiffre d'affaires :

	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)	
	2012	2011	2012	2011
Chiffre d'affaires non-GAAP (en millions de dollars)	1 054	699	1 641	1 454
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>				
Variation des produits constatés d'avance (a)	21	447	606	1 141
Chiffre d'affaires en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	1 075	1 146	2 247	2 595
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>	<i>na*</i>	<i>na*</i>	<i>na*</i>	<i>na*</i>
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions de dollars)	1 075	1 146	2 247	2 595
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>				
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	837	796	1 731	1 857
Dont				
Activision	550	483	1 199	1 154
Blizzard	250	269	446	604
Distribution	37	44	86	99

na* : non applicable

¹ Nota : Pour une définition du résultat opérationnel ajusté, se reporter à la section 4.2 du présent rapport financier.

Les éléments présentés dans cette annexe à titre informatif, ainsi que certains paragraphes du rapport financier relatifs à Activision Blizzard, sont une traduction partielle du document d'information financière en anglais (« Form 10-Q ») d'Activision Blizzard. En cas d'incohérences entre la version française et la version anglaise, cette dernière qui est disponible sur le site internet de la société (www.activisionblizzard.com) prévaudra.

Réconciliation du résultat opérationnel ajusté :

	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)	
	2012	2011	2012	2011
Résultat opérationnel non-GAAP (en millions de dollars)	300	165	390	384
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>				
Variation des produits constatés d'avance et des coûts des ventes associés (a)	(40)	332	407	838
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(31)	(20)	(52)	(43)
Coûts de restructuration	-	(3)	-	(22)
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2)	(7)	(5)	(16)
Résultat opérationnel en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	227	467	740	1 141
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>				
	(2)	7	-	7
Résultat opérationnel en IFRS (en millions de dollars)	225	474	740	1 148
<i>Elimination des éléments exclus de l'EBITA :</i>				
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	2	7	5	16
Autres	-	(5)	-	(2)
EBITA en IFRS (en millions de dollars)	227	476	745	1 162
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>				
EBITA en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	177	331	572	833
Dont				
Activision	95	193	415	552
Blizzard	82	138	157	281
Distribution	-	-	-	-

- a. Correspond à la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, liés à certains jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne. Au 30 juin 2012, tant en US GAAP qu'en normes IFRS,
- la variation des produits constatés d'avance se traduit par la reconnaissance d'un chiffre d'affaires net pour un montant de 606 millions de dollars (462 millions d'euros) et, après prise en compte des coûts des ventes associés, par la reconnaissance d'une marge brute pour un montant de 405 millions de dollars (308 millions d'euros).
 - le solde au bilan des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires s'établit ainsi à 905 millions de dollars (724 millions d'euros), comparé à 1 472 millions de dollars (1 139 millions d'euros) au 31 décembre 2011 et 601 millions de dollars (425 millions d'euros) au 30 juin 2011. Après prise en compte des coûts des ventes associés, le solde de la marge différée au bilan s'élève à 819 millions de dollars (655 millions d'euros), comparé à 1 181 millions de dollars (913 millions d'euros) au 31 décembre 2011 et 533 millions de dollars (378 millions d'euros) au 30 juin 2011.

3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier – Données trimestrielles 2012 et 2011

(en millions d'euros)	2012			
	1er trimestre clos		2e trimestre clos	
	le 31 mars	le 30 juin		
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	894	837		
Universal Music Group	961	961		
SFR	2 927	2 834		
Groupe Maroc Telecom	676	687		
GVT	432	421		
Groupe Canal+	1 232	1 238		
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(3)	(13)		
Total Vivendi	7 119	6 965		
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	395	177		
Universal Music Group	68	88		
SFR	561	552		
Groupe Maroc Telecom	273	190		
GVT	116	107		
Groupe Canal+	236	247		
Holding & Corporate	(25)	(44)		
Activités non stratégiques et autres	(3)	(1)		
Total Vivendi	1 621	1 316		
	2011			
	1er trimestre clos	2e trimestre clos	3e trimestre clos	4e trimestre clos
	le 31 mars	le 30 juin	le 30 sept.	le 31 déc.
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	1 061	796	533	1 042
Universal Music Group	881	982	979	1 355
SFR	3 056	3 064	3 017	3 046
Groupe Maroc Telecom	672	689	698	680
GVT	329	353	395	369
Groupe Canal+	1 192	1 200	1 171	1 294
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(7)	(15)	(16)	(3)
Total Vivendi	7 184	7 069	6 777	7 783
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	502	331	118	60
Universal Music Group	46	86	112	263
SFR	566	675	644	393
Groupe Maroc Telecom	266	265	302	256
GVT	90	97	112	97
Groupe Canal+	265	230	237	(31)
Holding & Corporate	(20)	(22)	(17)	(41)
Activités non stratégiques et autres	(10)	(4)	(5)	(3)
Total Vivendi	1 705	1 658	1 503	994

Page laissée blanche intentionnellement

III- Etats financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2012

Compte de résultat condensé

	Note	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2011
		2012	2011	2012	2011	
Chiffre d'affaires		6 965	7 069	14 084	14 253	28 813
Coût des ventes	3	(3 337)	(3 372)	(6 762)	(6 833)	(14 391)
Charges administratives et commerciales		(2 327)	(2 124)	(4 483)	(4 220)	(8 911)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		(95)	(33)	(123)	(78)	(161)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		(93)	-	(93)	-	(397)
Autres produits	4	3	-	8	1 289	1 385
Autres charges	4	(34)	(10)	(56)	(459)	(656)
Résultat opérationnel		1 082	1 530	2 575	3 952	5 682
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		6	(11)	(13)	(13)	(18)
Coût du financement	5	(147)	(106)	(286)	(207)	(481)
Produits perçus des investissements financiers		2	3	4	74	75
Autres produits financiers		3	2	6	5	14
Autres charges financières		(55)	(27)	(83)	(62)	(167)
Résultat des activités avant impôt		891	1 391	2 203	3 749	5 105
Impôt sur les résultats	6	(272)	(239)	(643)	(437)	(1 378)
Résultat net des activités		619	1 152	1 560	3 312	3 727
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-	-	-	-
Résultat net		619	1 152	1 560	3 312	3 727
<i>Dont</i>						
Résultat net, part du groupe		463	824	1 160	2 558	2 681
Intérêts minoritaires		156	328	400	754	1 046
Résultat net des activités, part du groupe par action	7	0,36	0,64	0,90	2,00	2,09
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	7	0,36	0,64	0,90	2,00	2,09
Résultat net, part du groupe par action	7	0,36	0,64	0,90	2,00	2,09
Résultat net, part du groupe dilué par action	7	0,36	0,64	0,90	2,00	2,09

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

Nota : Le résultat net, part du groupe par action (de base et dilué) a été retraité sur l'ensemble des périodes antérieurement publiées afin de refléter l'effet dilutif non significatif de l'attribution le 9 mai 2012 d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau du résultat global condensé

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2011
	2012	2011	2012	2011	
		619	1 152	1 560	
Résultat net					
Ecarts de conversion	299	80	75	(180)	182
<i>Dont reclassement dans le résultat dans le cadre de la cession de la participation dans NBC Universal</i>	-	-	-	477	477
Actifs disponibles à la vente	-	-	7	2	15
Instruments de couverture de flux de trésorerie	21	(10)	30	16	78
Instruments de couverture d'un investissement net	-	-	-	21	21
Effet d'impôts	(2)	(3)	-	(10)	(24)
Gains/(pertes) latents, nets	19	(13)	37	29	90
Autres impacts, nets	1	-	-	13	12
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	319	67	112	(138)	284
Résultat global	938	1 219	1 672	3 174	4 011
Dont					
Résultat global, part du groupe	730	888	1 245	2 467	2 948
Résultat global, intérêts minoritaires	208	331	427	707	1 063

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Bilan condensé

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2012 (non audité)	31 décembre 2011
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	8	25 070	25 029
Actifs de contenus non courants	9	2 490	2 485
Autres immobilisations incorporelles		5 279	4 329
Immobilisations corporelles		9 256	9 001
Titres mis en équivalence		118	135
Actifs financiers non courants	10	467	394
Impôts différés		1 454	1 421
Actifs non courants		44 134	42 794
Stocks		563	805
Impôts courants		381	542
Actifs de contenus courants	9	820	1 066
Créances d'exploitation et autres		6 057	6 730
Actifs financiers courants	10	539	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 803	3 304
		11 163	12 925
Actifs détenus en vue de la vente		31	-
Actifs courants		11 194	12 925
TOTAL ACTIF		55 328	55 719
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital		7 089	6 860
Primes d'émission		7 995	8 225
Actions d'autocontrôle		(8)	(28)
Réserves et autres		4 336	4 390
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA		19 412	19 447
Intérêts minoritaires		2 467	2 623
Capitaux propres		21 879	22 070
Provisions non courantes	11	1 515	1 569
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	13	11 862	12 409
Impôts différés		690	728
Autres passifs non courants		825	864
Passifs non courants		14 892	15 570
Provisions courantes	11	624	586
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	13	5 542	3 301
Dettes d'exploitation et autres		11 895	13 987
Impôts courants		496	205
		18 557	18 079
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente		-	-
Passifs courants		18 557	18 079
Total passif		33 449	33 649
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		55 328	55 719

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Note	Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2011
		2012	2011	
Activités opérationnelles				
Résultat opérationnel	3	2 575	3 952	5 682
Retraitements		1 702	529	2 590
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>1 601</i>	<i>1 435</i>	<i>3 441</i>
<i>autres produits</i>		<i>(8)</i>	<i>(1 289)</i>	<i>(1 385)</i>
<i>autres charges</i>		<i>56</i>	<i>459</i>	<i>656</i>
Investissements de contenus, nets	9	(227)	(102)	(13)
Marge brute d'autofinancement		4 050	4 379	8 259
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		(759)	(1 014)	(307)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt		3 291	3 365	7 952
Impôts nets payés		(256)	(520)	(1 090)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		3 035	2 845	6 862
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	(2 897)	(1 601)	(3 367)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		(32)	(93)	(210)
Acquisitions de titres mis en équivalence		(3)	(39)	(49)
Augmentation des actifs financiers		(87)	(232)	(377)
Investissements		(3 019)	(1 965)	(4 003)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	7	9	27
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		5	35	30
Cessions de titres mis en équivalence		5	2 877	2 920
Diminution des actifs financiers		23	1 553	1 751
Désinvestissements		40	4 474	4 728
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		2	71	79
Dividendes reçus de participations non consolidées		1	3	3
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(2 976)	2 583	807
Activités de financement				
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		-	7	151
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA		-	(37)	(37)
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA		(1 245)	(1 731)	(1 731)
Autres opérations avec les actionnaires		(227)	(8 099)	(7 909)
Dividendes et remboursements d'apports versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		(457)	(1 116)	(1 154)
Opérations avec les actionnaires		(1 929)	(10 976)	(10 680)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	13	4 178	6 298	6 045
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	13	(4 192)	(1 194)	(452)
Remboursement d'emprunts à court terme	13	(1 461)	(813)	(2 451)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	13	3 159	1 177	597
Intérêts nets payés	5	(286)	(207)	(481)
Autres flux liés aux activités financières		(66)	(21)	(239)
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		1 332	5 240	3 019
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(597)	(5 736)	(7 661)
Effet de change		37	(102)	(14)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(501)	(410)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Ouverture		3 304	3 310	3 310
Clôture		2 803	2 900	3 304

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableaux de variation des capitaux propres condensés

Semestre clos le 30 juin 2012 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital				Réserves et autres				Capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion		Sous-total
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	7 094	23	(104)	7 013	22 070
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 247 263</i>	<i>6 860</i>	<i>8 225</i>	<i>(28)</i>	<i>15 057</i>	<i>4 641</i>	<i>23</i>	<i>(274)</i>	<i>4 390</i>	<i>19 447</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 453</i>	-	<i>170</i>	<i>2 623</i>	<i>2 623</i>
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	41 575	229	(230)	20	19	(1 217)	-	-	(1 217)	(1 198)
Rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 245)	-	-	(1 245)	(1 245)
Attribution d'une action gratuite pour 30 actions détenues (9 mai 2012)	41 575	229	(230)	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	-	-	-	20	20	28	-	-	28	48
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(82)	-	-	(82)	(82)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(110)	-	-	(110)	(110)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	41 575	229	(230)	20	19	(1 299)	-	-	(1 299)	(1 280)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(477)	-	-	(477)	(477)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(477)	-	-	(477)	(477)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(106)	-	-	(106)	(106)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(131)	-	-	(131)	(131)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(583)	-	-	(583)	(583)
Résultat net	-	-	-	-	-	1 560	-	-	1 560	1 560
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	37	75	112	112
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	1 560	37	75	1 672	1 672
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	41 575	229	(230)	20	19	(322)	37	75	(210)	(191)
Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	41 575	229	(230)	20	19	(139)	37	48	(54)	(35)
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(183)	-	27	(156)	(156)
SITUATION AU 30 JUIN 2012	1 288 838	7 089	7 995	(8)	15 076	6 772	60	(29)	6 803	21 879
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 288 838</i>	<i>7 089</i>	<i>7 995</i>	<i>(8)</i>	<i>15 076</i>	<i>4 502</i>	<i>60</i>	<i>(226)</i>	<i>4 336</i>	<i>19 412</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>2 270</i>	-	<i>197</i>	<i>2 467</i>	<i>2 467</i>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Semestre clos le 30 juin 2011 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010	1 237 337	6 805	8 128	(2)	14 931	13 595	(67)	(286)	13 242	28 173
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 237 337	6 805	8 128	(2)	14 931	9 620	(47)	(446)	9 127	24 058
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	3 975	(20)	160	4 115	4 115
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	308	2	3	(26)	(21)	(1 705)	-	-	(1 705)	(1 726)
Rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(37)	(37)	-	-	-	-	(37)
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 731)	-	-	(1 731)	(1 731)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	308	2	3	11	16	26	-	-	26	42
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(6 180)	(11)	-	(6 191)	(6 191)
Dont acquisition de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR	-	-	-	-	-	(6 038)	(11)	-	(6 049)	(6 049)
rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(167)	-	-	(167)	(167)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	308	2	3	(26)	(21)	(7 885)	(11)	-	(7 896)	(7 917)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(711)	-	-	(711)	(711)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(511)	-	-	(511)	(511)
acompte versé à Vodafone lors de l'acquisition de sa participation minoritaire dans SFR	-	-	-	-	-	(200)	-	-	(200)	(200)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	14	-	-	14	14
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(1 887)	11	-	(1 876)	(1 876)
Dont acquisition de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR	-	-	-	-	-	(1 712)	11	-	(1 701)	(1 701)
rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(194)	-	-	(194)	(194)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(2 584)	11	-	(2 573)	(2 573)
Résultat net	-	-	-	-	-	3 312	-	-	3 312	3 312
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	13	29	(180)	(138)	(138)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	3 325	29	(180)	3 174	3 174
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	308	2	3	(26)	(21)	(7 144)	29	(180)	(7 295)	(7 316)
Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	308	2	3	(26)	(21)	(5 316)	10	(123)	(5 429)	(5 450)
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(1 828)	19	(57)	(1 866)	(1 866)
SITUATION AU 30 JUIN 2011	1 237 645	6 807	8 131	(28)	14 910	6 451	(38)	(466)	5 947	20 857
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 237 645	6 807	8 131	(28)	14 910	4 304	(37)	(569)	3 698	18 608
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 147	(1)	103	2 249	2 249

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Exercice 2011

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires				Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Autocontrôle						
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010	1 237 337	6 805	8 128	(2)	14 931	13 595	(67)	(286)	13 242	28 173
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 237 337	6 805	8 128	(2)	14 931	9 620	(47)	(446)	9 127	24 058
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	3 975	(20)	160	4 115	4 115
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	9 926	55	97	(26)	126	(1 690)	-	-	(1 690)	(1 564)
Rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(37)	(37)	-	-	-	-	(37)
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 731)	-	-	(1 731)	(1 731)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	9 926	55	97	11	163	41	-	-	41	204
Dont plans d'épargne groupe Vivendi (21 juillet 2011)	9 372	52	91	-	143	-	-	-	-	143
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(5 983)	(12)	-	(5 995)	(5 995)
Dont acquisition de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR	-	-	-	-	-	(6 037)	(12)	-	(6 049)	(6 049)
rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(231)	-	-	(231)	(231)
cession de titres Activision Blizzard	-	-	-	-	-	236	-	-	236	236
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	9 926	55	97	(26)	126	(7 673)	(12)	-	(7 685)	(7 559)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(721)	-	-	(721)	(721)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(521)	-	-	(521)	(521)
acompte versé à Vodafone lors de l'acquisition de sa participation minoritaire dans SFR	-	-	-	-	-	(200)	-	-	(200)	(200)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	10	-	-	10	10
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(1 856)	12	-	(1 844)	(1 844)
Dont acquisition de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR	-	-	-	-	-	(1 713)	12	-	(1 701)	(1 701)
rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(271)	-	-	(271)	(271)
cession de titres Activision Blizzard	-	-	-	-	-	78	-	-	78	78
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(2 567)	12	-	(2 555)	(2 555)
Résultat net	-	-	-	-	-	3 727	-	-	3 727	3 727
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	12	90	182	284	284
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	3 739	90	182	4 011	4 011
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	9 926	55	97	(26)	126	(6 501)	90	182	(6 229)	(6 103)
Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	9 926	55	97	(26)	126	(4 979)	70	172	(4 737)	(4 611)
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(1 522)	20	10	(1 492)	(1 492)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	7 094	23	(104)	7 013	22 070
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	4 641	23	(274)	4 390	19 447
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 453	-	170	2 623	2 623

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 27 août 2012, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2012, après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 27 août 2012.

Les états financiers condensés non audités du premier semestre de l'exercice 2012 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2012 (« Document de référence 2011 », pages 171 et suivantes).

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes condensés intermédiaires du premier semestre de l'exercice 2012 sont présentés et ont été préparés sur la base de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ainsi, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (se reporter notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des états financiers, pages 180 et suivantes du Document de référence 2011) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à partir du 1^{er} janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2012, décrites dans la note 1.6 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (page 195 du Document de Référence 2011), qui trouvent à s'appliquer à compter du premier semestre 2012 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes de Vivendi.

Note 2 Principaux mouvements de périmètre

2.1 Acquisition par Groupe Canal+ d'une participation minoritaire dans Orange Cinéma Séries

Le 12 avril 2012, Multithématiques, filiale de Groupe Canal+, et Orange Cinéma Séries ont finalisé leurs accords et se sont associées dans une entité commune, Orange Cinéma Séries, dans laquelle Multithématiques a pris une participation de 33 % et à laquelle Orange Cinéma Séries a apporté son fonds de commerce d'édition et d'exploitation des chaînes thématiques payantes dans le domaine du cinéma. Canal+ Distribution assure la distribution sur CanalSat des chaînes du bouquet Orange Cinéma Séries, à compter du 5 avril 2012. Le 23 juillet 2012, l'Autorité de la concurrence, dans le cadre de sa décision autorisant le rapprochement entre le groupe TPS et CanalSatellite, a imposé à Groupe Canal+ de céder sa participation dans Orange Cinéma Séries, ou à défaut de réussir cette cession, d'amender certaines clauses du pacte d'actionnaires entre Multithématiques et Orange Cinéma Séries.

2.2 Opérations en cours au 27 août 2012

Au 27 août 2012, le groupe est engagé dans des acquisitions de sociétés dont la réalisation est soumise à l'examen d'autorités réglementaires compétentes :

- **Projet d'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music :**

L'opération a été autorisée sans condition en Nouvelle-Zélande (le 21 juin 2012), au Japon (le 9 juillet 2012) et au Canada (20 août 2012). Le processus d'approbation par les autorités réglementaires est en cours dans les autres pays. La Commission européenne a notamment annoncé le 23 mars 2012 que l'opération fait l'objet d'une enquête approfondie (Phase II).

Le délai d'attente prévu par le règlement antitrust des Etats-Unis (« Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act » de 1976) a pris fin en juin 2012, et le paiement d'environ 1 milliard de livres sterling (environ 1,25 milliard d'euros) sera effectué lorsque les conditions de paiement auront été satisfaites.

- **Projet d'acquisition par Groupe Canal+ des chaînes du Groupe Bolloré**

Courant février 2012, Groupe Canal+ a exercé l'option lui permettant d'acquérir en une fois 100 % de l'activité de télévision du Groupe Bolloré (les chaînes Direct 8 et Direct Star), rémunéré en actions par l'émission de 22,4 millions de titres Vivendi. Par ailleurs, le Groupe Bolloré s'est engagé à conserver les titres Vivendi reçus au titre de la réalisation de l'opération pour une durée de 6 mois minimum après la réalisation de l'opération.

Le 23 juillet 2012, l'Autorité de la concurrence a autorisé le rachat de Direct 8 et Direct Star sous réserve d'engagements proposés par Vivendi et Groupe Canal+. Ces engagements visent la limitation des acquisitions de droits de films américains et de séries américaines auprès de certains studios américains et des films français, la négociation séparée des droits payants et gratuits de certains films et séries, la limitation des acquisitions par Direct 8 et Direct Star de films français de catalogue auprès de StudioCanal et la cession des droits en clair des événements sportifs d'importance majeure *via* une procédure de mise en concurrence de ces droits. Ces engagements sont pris pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois si l'analyse concurrentielle à laquelle l'Autorité de la concurrence devra procéder le rend nécessaire.

L'opération reste soumise à l'autorisation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, qui est attendue en septembre 2012.

- **Projet de partenariat stratégique entre les groupes Canal+, ITI et TVN en Pologne.**

Une description détaillée de ces trois opérations figure dans la note 2.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice 2011, pages 197 et 198 du Document de référence 2011.

Note 3 Information sectorielle

L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plates-formes et réseaux interactifs : Activision Blizzard, Universal Music Group, SFR, groupe Maroc Telecom, GVT et Groupe Canal+.

Comptes de résultat

2e trimestre clos le 30 juin 2012

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	837	959	2 826	677	421	1 232	-	13	-	6 965
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	2	8	10	-	6	-	1	(27)	-
Chiffre d'affaires	837	961	2 834	687	421	1 238	-	14	(27)	6 965
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(588)	(840)	(1 891)	(314)	(251)	(924)	(33)	(15)	27	(4 829)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(22)	(3)	(25)	(1)	(1)	(6)	(4)	-	-	(62)
EBITDA	227	118	918	372	169	308	(37)	(1)	-	2 074
Coûts de restructuration	(1)	(12)	(8)	(72)	-	-	(6)	1	-	(98)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Autres éléments opérationnels non récurrents	1	(7)	1	(1)	-	(1)	-	-	-	(7)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(16)	(11)	(194)	(88)	(55)	(37)	(1)	(1)	-	(403)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(34)	-	(165)	(21)	(6)	(23)	-	-	-	(249)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	177	88	552	190	107	247	(44)	(1)	-	1 316
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2)	(71)	(17)	(6)	(13)	(1)	-	-	-	(110)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(93)	-	-	-	-	-	-	-	(93)
Autres produits										3
Autres charges										(34)
Résultat opérationnel (EBIT)										1 082
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										6
Coût du financement										(147)
Produits perçus des investissements financiers										2
Autres produits financiers										3
Autres charges financières										(55)
Impôt sur les résultats										(272)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
Résultat net										619
<i>Dont</i>										
Résultat net, part du groupe										463
Intérêts minoritaires										156

2e trimestre clos le 30 juin 2011

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	797	979	3 062	677	353	1 195	-	6	-	7 069
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	(1)	3	2	12	-	5	-	1	(22)	-
Chiffre d'affaires	796	982	3 064	689	353	1 200	-	7	(22)	7 069
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(414)	(865)	(2 024)	(321)	(205)	(912)	(20)	(10)	22	(4 749)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(15)	(3)	(18)	-	(1)	(6)	(2)	(1)	-	(46)
EBITDA	367	114	1 022	368	147	282	(22)	(4)	-	2 274
Coûts de restructuration	(2)	(16)	(4)	-	-	-	(2)	-	-	(24)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	1	2	-	(1)	(2)	-	-	-	-
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	(1)	-	-	-	1	2	-	-	2
Amortissements d'immobilisations corporelles	(13)	(12)	(213)	(79)	(45)	(32)	-	-	-	(394)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(21)	-	(132)	(24)	(4)	(19)	-	-	-	(200)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	331	86	675	265	97	230	(22)	(4)	-	1 658
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(5)	(67)	(17)	(6)	(15)	(8)	-	-	-	(118)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits										-
Autres charges										(10)
Résultat opérationnel (EBIT)										1 530
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										(11)
Coût du financement										(106)
Produits perçus des investissements financiers										3
Autres produits financiers										2
Autres charges financières										(27)
Impôt sur les résultats										(239)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
Résultat net										1 152
<i>Dont</i>										
Résultat net, part du groupe										824
Intérêts minoritaires										328

Semestre clos le 30 juin 2012

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 731	1 919	5 748	1 345	853	2 460	-	28	-	14 084
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	3	13	18	-	10	-	2	(46)	-
Chiffre d'affaires	1 731	1 922	5 761	1 363	853	2 470	-	30	(46)	14 084
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(1 037)	(1 695)	(3 886)	(610)	(506)	(1 866)	(55)	(32)	46	(9 641)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(38)	(8)	(27)	(2)	(1)	(7)	(6)	-	-	(89)
EBITDA	656	219	1 848	751	346	597	(61)	(2)	-	4 354
Coûts de restructuration	(1)	(33)	(11)	(72)	-	-	(6)	-	-	(123)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Autres éléments opérationnels non récurrents	1	(6)	3	(2)	-	(1)	(1)	-	-	(6)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(31)	(24)	(421)	(169)	(111)	(75)	(1)	(1)	-	(833)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(53)	-	(306)	(45)	(11)	(38)	-	(1)	-	(454)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	572	156	1 113	463	223	483	(69)	(4)	-	2 937
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(4)	(141)	(33)	(13)	(28)	(1)	-	(1)	-	(221)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(93)	-	-	-	-	-	-	-	(93)
Autres produits										8
Autres charges										(56)
Résultat opérationnel (EBIT)										2 575
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										(13)
Coût du financement										(286)
Produits perçus des investissements financiers										4
Autres produits financiers										6
Autres charges financières										(83)
Impôt sur les résultats										(643)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
Résultat net										1 560
<i>Dont</i>										
Résultat net, part du groupe										1 160
Intérêts minoritaires										400

Semestre clos le 30 juin 2011

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 857	1 859	6 117	1 341	682	2 385	-	12	-	14 253
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	4	3	20	-	7	-	2	(36)	-
Chiffre d'affaires	1 857	1 863	6 120	1 361	682	2 392	-	14	(36)	14 253
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(900)	(1 663)	(4 155)	(631)	(396)	(1 792)	(38)	(26)	36	(9 565)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(31)	(7)	(20)	(1)	(1)	(7)	(4)	(1)	-	(72)
EBITDA	926	193	1 945	729	285	593	(42)	(13)	-	4 616
Coûts de restructuration	(16)	(37)	(9)	-	-	-	(2)	-	-	(64)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	1	2	-	(1)	(2)	-	-	-	-
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	(1)	-	3	-	1	2	-	-	5
Amortissements d'immobilisations corporelles	(26)	(24)	(414)	(154)	(89)	(66)	-	-	-	(773)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(51)	-	(283)	(47)	(8)	(31)	-	(1)	-	(421)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	833	132	1 241	531	187	495	(42)	(14)	-	3 363
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(11)	(137)	(34)	(13)	(30)	(16)	-	-	-	(241)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits										1 289
Autres charges										(459)
Résultat opérationnel (EBIT)										3 952
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										(13)
Coût du financement										(207)
Produits perçus des investissements financiers										74
Autres produits financiers										5
Autres charges financières										(62)
Impôt sur les résultats										(437)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
Résultat net										3 312
<i>Dont</i>										
Résultat net, part du groupe										2 558
Intérêts minoritaires										754

Bilan

(en millions d'euros)	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Total Vivendi
30 juin 2012									
Actifs sectoriels (a)	3 825	7 365	20 850	6 124	4 947	7 131	205	212	50 659
Actifs non alloués (b)									4 669
Total Actif									55 328
Passifs sectoriels (c)	1 195	2 592	3 532	1 714	581	2 355	2 829	61	14 859
Passifs non alloués (d)									18 590
Total Passif									33 449
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	21	24	1 771	181	509	85	-	3	2 594
Investissements industriels, nets (capex, net) (e)	20	24	1 939	271	528	105	-	3	2 890

En outre, des informations par secteur opérationnel sont présentées dans les notes suivantes : note 8 « Ecart d'acquisition » et note 9 « Actifs et engagements contractuels de contenus ».

- Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisition, les actifs de contenus, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres mis en équivalence, les actifs financiers, les stocks et les créances d'exploitation et autres.
- Les actifs non alloués comprennent les impôts différés actifs, les impôts courants, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs détenus en vue de la vente.
- Les passifs sectoriels comprennent les provisions, les autres passifs non courants et les dettes d'exploitation.
- Les passifs non alloués comprennent les emprunts et autres passifs financiers, les impôts différés passifs, les impôts courants ainsi que les passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 4 Résultat opérationnel

Autres charges et produits

Au premier semestre 2012, les autres charges et produits du résultat opérationnel sont une charge nette de 48 millions d'euros (contre un produit net de 830 millions d'euros au premier semestre 2011). Sur le premier semestre 2011, ils comprenaient essentiellement un produit net de 1 255 millions d'euros lié au règlement définitif le 14 janvier 2011 du différend relatif à la propriété des titres PTC en Pologne, partiellement compensé par la moins-value réalisée lors de la cession le 25 janvier 2011 de la participation résiduelle de 12,34 % dans NBC Universal (-421 millions d'euros).

Note 5 Coût du financement

(en millions d'euros) (Charge)/produit	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2011
	2012	2011	2012	2011	
Charges d'intérêts sur les emprunts	(154)	(121)	(299)	(234)	(529)
Produits d'intérêts de la trésorerie	7	15	13	27	48
Coût du financement	(147)	(106)	(286)	(207)	(481)
<i>Frais et primes sur émission ou remboursement d'emprunts et de lignes de crédit et dénouement anticipé d'instruments dérivés de couverture</i>	(5)	(2)	(8)	(4)	(52)
	(152)	(108)	(294)	(211)	(533)

Note 6 Impôt

(en millions d'euros) (Charge)/produit d'impôt	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2011
	2012	2011	2012	2011	
Incidence des régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA	95	275	198	536	436
Autres composantes de l'impôt	(367)	(514)	(841)	(973)	(1 814)
Impôt sur les résultats	(272)	(239)	(643)	(437)	(1 378)

Pour mémoire, les modifications de la législation fiscale en France au second semestre 2011 ont mis fin au régime du bénéfice mondial consolidé pour les entreprises clôturant leur exercice à compter du 6 septembre 2011. En outre, elles ont plafonné l'imputation des déficits fiscaux reportés à hauteur de 60 % du bénéfice imposable.

Note 7 Résultat par action

	2e trimestres clos le 30 juin				Semestres clos le 30 juin				Exercice clos le 31 décembre 2011	
	2012		2011		2012		2011		De base	Dilué
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué		
Résultat net, part du groupe (en millions d'euros)	463	463 (a)	824	823 (a)	1 160	1 159 (a)	2 558	2 555 (a)	2 681	2 678 (a)
Nombre d'actions (en millions)										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b) (c)	1 286,9	1 286,9	1 277,7	1 277,7	1 286,9	1 286,9	1 277,7	1 277,7	1 281,4	1 281,4
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	0,9	-	2,5	-	1,2	-	3,0	-	2,4
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 286,9	1 287,8	1 277,7	1 280,2	1 286,9	1 288,1	1 277,7	1 280,7	1 281,4	1 283,8
Résultat net, part du groupe par action (en euros) (b)	0,36	0,36	0,64	0,64	0,90	0,90	2,00	2,00	2,09	2,09

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- Comprend uniquement l'effet dilutif potentiel des plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites Activision Blizzard pour un montant non significatif.
- Le nombre d'actions moyen pondéré et le résultat net, part du groupe par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes antérieurement publiées afin de refléter l'effet dilutif non significatif de l'attribution le 9 mai 2012 d'une action gratuite pour 30

actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 (se reporter à la section 1.1.4 du rapport financier du 1^{er} semestre 2012).

- c. Net des titres d'autocontrôle (363 milliers de titres au 30 juin 2012).

Note 8 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	30 juin 2012	31 décembre 2011
Ecarts d'acquisition, bruts	38 100	37 776
Pertes de valeur	(13 030)	(12 747)
Ecarts d'acquisition	25 070	25 029

Variation des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31 décembre 2011	Pertes de valeur	Regroupements d'entreprises	Cessions, variation des écarts de conversion et autres	30 juin 2012
Activision Blizzard	2 309	-	-	77	2 386
<i>Dont Activision</i>	2 265	-	-	75	2 340
<i>Blizzard</i>	44	-	-	2	46
Universal Music Group	4 114	(85) (a)	-	135	4 164
SFR	9 152	-	-	-	9 152
Groupe Maroc Telecom	2 413	-	-	15	2 428
<i>Dont Maroc Telecom SA</i>	1 795	-	-	14	1 809
<i>filiales</i>	618	-	-	1	619
GVT	2 222	-	-	(110)	2 112
Groupe Canal+	4 648	-	2	1	4 651
<i>Dont Canal+ France</i>	4 309	-	-	-	4 309
<i>StudioCanal</i>	192	-	2	1	195
Activités non stratégiques et autres	171	(1)	6	1	177
Total	25 029	(86)	8	119	25 070

- a. Correspond à la dépréciation des écarts d'acquisition liés à certains catalogues musicaux d'Universal Music Group classés en actifs détenus en vue de la vente dans le cadre du projet d'acquisition d'EMI Recorded Music.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément aux normes comptables, Vivendi met en œuvre un test annuel de dépréciation des écarts d'acquisition au quatrième trimestre de chaque exercice, sauf concernant GVT, pour lequel le test est réalisé au deuxième trimestre de chaque année. En outre, Vivendi réexamine la valeur des écarts d'acquisition chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des écarts d'acquisition.

Au 30 juin 2012, eu égard au contexte de marché, Vivendi a réexaminé la valeur de l'écart d'acquisition sur SFR. Par ailleurs, Vivendi s'est assuré qu'il n'existait pas au 30 juin 2012 d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'une autre Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou un groupe d'UGT avait perdu de sa valeur à cette date. La Direction de Vivendi a conclu à l'absence d'éléments indiquant une réduction de la valeur des écarts d'acquisition associés à Activision Blizzard, UMG, Maroc Telecom et Groupe Canal+ par rapport au 31 décembre 2011. Vivendi procédera au réexamen annuel de la valeur comptable des écarts d'acquisition au quatrième trimestre 2012, sauf GVT.

Concernant Groupe Canal+, en particulier les conséquences éventuelles de la décision de l'Autorité de la concurrence relative aux engagements pris par le groupe dans le cadre du rapprochement de TPS et CanalSatellite, le groupe contestant l'analyse menée par l'Autorité de la concurrence et le bienfondé des injonctions, et compte tenu des recours, toujours en cours d'instruction, la décision du 23 juillet 2012 de l'Autorité de la concurrence (se reporter à la note 16) n'a pas d'impact au 30 juin 2012.

Concernant SFR et GVT, sans modification des méthodes d'évaluation utilisées chaque année, Vivendi a examiné la valeur des écarts d'acquisition associés, en s'assurant que leur valeur recouvrable excédait leur valeur nette comptable, y inclus les écarts d'acquisition. La description des méthodes utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition figure dans la note 1.3.5.7 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 du Document de référence 2011 (pages 189 et 190). Au 30 juin 2012, le test a été mis en œuvre sur la base de valeurs recouvrables déterminées en interne. L'actualisation des flux de trésorerie futurs

a été réalisée en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérentes avec les prévisions les plus récentes préparées par SFR et GVT. A l'issue de cet examen, la Direction de Vivendi a conclu que la valeur recouvrable de SFR et de GVT excédait leur valeur comptable au 30 juin 2012.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables ainsi que la sensibilité des valeurs recouvrables de SFR et GVT.

	30 juin 2012					
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie	
	Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	
SFR	7,00%	+2,41 pts	1,00%	-5,23 pts		-30%
GVT	10,91%	+2,51 pts	4,00%	-6,25 pts		-36%

	31 décembre 2011					
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie	
	Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	
SFR	7,00%	+2,49 pts	1,00%	-4,74 pts		-32%
GVT (a)	11,54%	+1,64 pt	4,00%	-3,41 pts		-25%

- a. Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition dans GVT a été mis en œuvre au 30 juin 2011, sur la base d'une évaluation de la valeur recouvrable de GVT réalisée en interne. A l'issue de cet examen, la Direction de Vivendi a conclu que la valeur recouvrable de GVT excédait sa valeur comptable au 30 juin 2011. Depuis cette date, il n'existait aucune indication de perte de valeur ayant nécessité la réalisation d'un nouveau test de dépréciation de l'écart d'acquisition dans GVT au 31 décembre 2011.

Note 9 Actifs et engagements contractuels de contenus

9.1 Actifs de contenus

(en millions d'euros)	30 juin 2012		31 décembre 2011	
	Actifs de contenus, bruts	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Actifs de contenus	Actifs de contenus
Franchises internes et autres actifs de contenus liés aux jeux	505	(330)	175	156
Avances versées au titre des jeux	116	-	116	91
Droits et catalogues musicaux	6 556	(5 001)	1 555	1 677
Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux	578	-	578	515
Contrats de merchandising et de services aux artistes	26	(14)	12	13
Coût des films et des programmes télévisuels	5 260	(4 489)	771	720
Droits de diffusion d'événements sportifs	103	-	103	379
Actifs de contenus	13 144	(9 834)	3 310	3 551
Déduction des actifs de contenus courants	(837)	17	(820)	(1 066)
Actifs de contenus non courants	12 307	(9 817)	2 490	2 485

9.2 Engagements contractuels de contenus

Engagements donnés enregistrés au bilan : passifs de contenus

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2012	31 décembre 2011
Redevances au titre des jeux	13	28
Redevances aux artistes et autres ayants droit musicaux	1 337	1 398
Droits de diffusion de films et programmes	215	235
Droits de diffusion d'événements sportifs (a)	93	438
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	48	49
Total des passifs de contenus	1 706	2 148

- a. La diminution du montant des droits de diffusion d'événements sportifs enregistrés au bilan correspond essentiellement à la consommation des droits suite à la retransmission du Championnat de France de Ligue 1 pour la saison 2011-2012.

Engagements donnés/(reçus) non enregistrés au bilan

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2012	31 décembre 2011
Droits de diffusion de films et programmes (a)	2 195	2 143
Droits de diffusion d'événements sportifs	2 117 (b)	2 052
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	963	1 009
Total donnés	5 275	5 204
Droits de diffusion de films et programmes	(104)	(85)
Droits de diffusion d'événements sportifs	(9)	(15)
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	non chiffrables	
Autres	(268)	(63)
Total reçus	(381)	(163)
Total net	4 894	5 041

- a. Le montant des provisions comptabilisées au titre de ces droits s'établit à 121 millions d'euros au 30 juin 2012 (153 millions d'euros au 31 décembre 2011).
- b. Comprend notamment les droits de Groupe Canal+ relatifs à la retransmission du Championnat de France de football de Ligue 1 pour les saisons 2012-2013 à 2015-2016 (1 708 millions d'euros). Ces engagements seront comptabilisés au bilan à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de chaque saison ou dès le premier paiement.

Note 10 Actifs financiers

(en millions d'euros)	30 juin 2012	31 décembre 2011
Actifs financiers de gestion de trésorerie (a)	313	266
Autres prêts et créances (b)	374	340
Instruments financiers dérivés	149	101
Actifs financiers disponibles à la vente	127	125
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts	6	12
Autres actifs financiers	37	28
Actifs financiers	1 006	872
Déduction des actifs financiers courants	(539)	(478)
Actifs financiers non courants	467	394

- a. Correspond aux bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance d'Activision Blizzard pour 391 millions de dollars au 30 juin 2012 (344 millions de dollars au 31 décembre 2011).
- b. Comprend notamment un prêt de 120 millions d'euros accordé en décembre 2011 par Groupe Canal+ au groupe ITI dans le cadre du partenariat dans la télévision payante en Pologne.

Note 11 Provisions

	Note	31 décembre 2011	Dotations	Utilisations	Reprises	Cessions, variation des écarts de conversion et autres	30 juin 2012
(en millions d'euros)							
Avantages au personnel		507	25	(33)	(4)	32	527
Coûts de restructuration		48	107 (a)	(41)	-	(7)	107
Litiges	16	479	25	(21)	(24)	-	459
Pertes sur contrats long terme		237	1	(56)	(8)	-	174
Passifs liés à des cessions		41	-	-	-	-	41
Provision pour remise en état des sites		70	-	(1)	-	2	71
Autres provisions		773	36	(36)	(19)	6	760
Total Provisions		2 155	194	(188)	(55)	33	2 139
Déduction des provisions courantes		(586)	(121)	50	44	(11)	(624)
Provisions non courantes		1 569	73	(138)	(11)	22	1 515

- a. Comprend notamment une provision de 72 millions d'euros comptabilisée par Maroc Telecom consécutivement au lancement en juin 2012 d'un plan de départs volontaires au Maroc. Cette provision couvre l'intégralité des départs prévisionnels dans le cadre de ce plan.

Note 12 Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

12.1 Incidence sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	Note	Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2011
		2012	2011	
Charge/(produit)				
<i>Options de souscription d'actions et actions de performance</i>		16	13	28
<i>"Stock Appreciation Rights" (SAR) et "Restricted Stock Units" (RSU)</i>		(1)	(1)	(5)
<i>Plans d'épargne groupe</i>		32	25	25
Instruments fondés sur la valeur de Vivendi	12.2	47	37	48
Instruments fondés sur la valeur d'Activision Blizzard	12.3	42	36	67
"Equity Units" fondés sur la valeur d'UMG		4	4	7
Sous-total (y compris coûts capitalisés par Activision Blizzard)		93	77	122
<i>Instruments dénoués par émission d'actions</i>		90	74	120
<i>Instruments dénoués par remise de numéraire</i>		3	3	2
(-) Quote-part de coûts capitalisés par Activision Blizzard (a)		(4)	(5)	7
Charges/(produits) relatifs aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	3	89	72	129

- a. Au cours du premier semestre 2012, 8 millions d'euros ont été capitalisés (10 millions d'euros pour le premier semestre 2011) et 4 millions d'euros ont été amortis (5 millions d'euros pour le premier semestre 2011), soit un impact net de 4 millions d'euros (5 millions d'euros pour le premier semestre 2011).

12.2 Plans attribués par Vivendi

Caractéristiques des plans attribués au cours du 1^{er} semestre 2012

Au cours du premier semestre 2012, Vivendi a attribué des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance dénoués par émission d'actions, quel que soit le lieu de résidence fiscal des bénéficiaires, ainsi que des plans de souscription d'actions réservés à ses salariés et retraités (plans d'épargne groupe et à effet de levier). Pour une description détaillée des plans et leur traitement comptable, se reporter aux notes 1.3.10 et 21 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 du Document de référence 2011 (respectivement pages 194 et 195, puis 231 et suivantes).

Plans d'attributions d'options de souscription d'actions et d'actions de performance

A l'instar des plans attribués en 2011, les principales caractéristiques des plans attribués au cours du premier semestre 2012 sont les suivantes :

- les options de souscription d'actions sont acquises à l'issue d'une période de trois ans et expirent à l'issue d'une période de dix ans (durée de vie estimée de 6,5 années) ;

- les actions de performance sont acquises à l'issue d'une période de deux ans et sont indisponibles pendant une période de quatre ans.

Le 17 avril 2012, 2 514 milliers d'options de souscription d'actions et 1 818 milliers d'actions de performance ont été attribuées :

- avec un taux d'intérêt sans risque de 2,35 %, la juste valeur de l'option attribuée s'élève à 0,96 euro ;
- après prise en compte du coût de l'incessibilité, soit 7,1 % du cours de l'action à la date d'attribution, la juste valeur de l'action de performance attribuée s'élève à 9,80 euros.

Date d'attribution	17 avril 2012
<i>Données à la date d'attribution :</i>	
Prix d'exercice de l'option (en euros)	13,63
Cours de l'action (en euros)	12,53
Volatilité retenue	27%
Taux de dividendes estimé	7,98%
Coefficient de réalisation des objectifs (a)	100%

- a. A compter de 2012, aussi bien pour les actions de performance que pour les options de souscription d'actions, la réalisation des objectifs qui sous-tendent les conditions de performance est appréciée sur deux exercices cumulés, en une fois à l'issue de ces deux ans. Leur attribution définitive est effective en fonction de la réalisation de nouveaux critères de performance :
- indicateur interne (70 %) : marge d'EBITA cumulée des exercices 2012 et 2013 ;
 - indicateurs externes (30 %) : performance du titre Vivendi entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013 par rapport à un panier d'indices : Stoxx Europe 600 Telecommunications (70 %) et un panel de valeurs Medias (30 %).

Conformément aux dispositions légales, le nombre et le prix d'exercice des options de souscription d'actions ainsi que le nombre de droits à actions de performance au titre des plans en cours, ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence, pour les bénéficiaires, de l'attribution le 9 mai 2012 d'une action gratuite pour 30 actions détenues, à chaque actionnaire, par prélèvement sur les primes d'émission. Cet ajustement n'a pas d'incidence sur le calcul de la charge comptable relative aux plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance concernés.

En outre, le 16 juillet 2012, le Directoire de Vivendi a décidé d'attribuer 50 actions gratuites aux salariés de l'ensemble des filiales françaises du groupe (soit 16 000 salariés). Les 50 actions attribuées par bénéficiaire ne seront créées qu'au terme d'une période de deux ans, soit le 17 juillet 2014, sous condition de présence à cette date et sans conditions de performance.

Plan d'épargne groupe et plan à effet de levier

Date d'octroi des droits	25 juin 2012
Prix de souscription (en euros)	10,31
Durée d'indisponibilité (en années)	5
<i>Données à la date d'octroi :</i>	
Cours de l'action (en euros)	13,57
Décote faciale	24,02%
Taux de dividendes estimé	7,37%
Taux d'intérêt sans risque	1,37%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	6,51%
Taux de frais de courtage (repo)	0,36%

Dans le cadre du plan d'épargne groupe, 2 108 milliers d'actions ont été souscrites le 25 juin 2012. Après prise en compte du coût d'incessibilité de 15,3 % du cours de l'action à la date d'octroi, la juste valeur de l'avantage par action souscrite s'élève à 1,2 euro.

Le plan à effet de levier permet à la quasi-totalité des salariés et retraités de Vivendi et de ses filiales françaises et étrangères de souscrire des actions Vivendi *via* une augmentation de capital réservée en bénéficiant d'une décote à la souscription et *in fine* de la plus-value (déterminée selon les modalités prévues au règlement des plans) attachée à 10 actions pour une action souscrite. Un établissement financier mandaté par Vivendi assure la couverture de cette opération.

Dans le cadre du plan à effet de levier, 9 845 milliers d'actions ont été souscrites le 25 juin 2012. Après prise en compte du coût d'incessibilité après effet de levier de 1,5 %, la juste valeur de l'avantage par action souscrite s'élève à 3,1 euros.

En conséquence, le plan d'épargne groupe et le plan à effet de levier ont permis de réaliser le 19 juillet 2012 une augmentation de capital d'un montant global de 127 millions d'euros (y compris primes d'émission).

Opérations sur les plans en cours intervenues depuis le 1^{er} janvier 2012

Instruments dénoués par émission d'actions

	Options de souscription d'actions		Actions de performance
	Nombre d'options en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (en euros)	Nombre d'actions en cours (en milliers)
Solde au 31 décembre 2011	49 907	21,5	2 961
Attribuées	2 514	13,6	1 818
Exercées	-	na*	(979)
Annulées	(273)	18,2	(90)
Ajustées	1 710	20,4	125
Solde au 30 juin 2012	53 858 (a)	19,8	3 835 (b)
Exercables au 30 juin 2012	43 257	21,3	-
Acquises au 30 juin 2012	43 286	21,3	224

na* : non applicable

- La valeur intrinsèque totale des options de souscription d'actions en cours s'élève à 9 millions d'euros et leur durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée s'élève à 4,8 années.
- La durée résiduelle moyenne avant émission des actions de performance est de 1,7 année.

12.3 Plans attribués par Activision Blizzard

Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites attribués au cours du 1^{er} semestre 2012

Les principales caractéristiques des plans attribués au cours du premier semestre 2012 sont les suivantes :

- les options de souscription d'actions expirent à l'issue d'une période de 10 ans (durée de vie estimée de 8,2 années au 30 juin 2012) ;
- les actions gratuites sont acquises à l'issue d'une période de 3 ans.

Moyennes pondérées des données à la date d'attribution : (a)

Prix d'exercice de l'option (en dollars US)	11,76
Cours de l'action (en dollars US)	11,76
Volatilité retenue	42,90%
Taux de dividendes estimé	1,53%
Coefficient de réalisation des objectifs	na*

na* : non applicable.

- Correspond à la moyenne pondérée par le nombre d'instruments de chaque attribution effectuée au cours du 1^{er} semestre 2012.

Au premier semestre 2012, 946 milliers d'options de souscription d'actions et 11 222 milliers d'actions gratuites ont été attribuées. Les moyennes pondérées des justes valeurs des instruments attribués s'élèvent à 4,41 dollars par option (avec un taux d'intérêt sans risque de 1,57 %) et à 12,21 dollars par action gratuite.

Opérations sur les plans en cours intervenues depuis le 1^{er} janvier 2012

	Options de souscription d'actions		Actions gratuites
	Nombre d'options en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (en dollars US)	Nombre d'actions en cours (en milliers)
Solde au 31 décembre 2011	53 162	11,1	17 139
Attribuées	946	11,8	11 222
Exercées	(3 289) (a)	7,0	(590)
Echues	(204)	12,5	(588)
Annulées	(302)	16,2	-
Solde au 30 juin 2012	50 313 (b)	11,4	27 183 (c)
Exercables au 30 juin 2012	35 420	11,0	-
Acquises au 30 juin 2012	35 420	11,0	-

- Le cours moyen de l'action Activision Blizzard aux dates d'exercices des options de souscription s'établissait à 12,33 dollars.

- b. La valeur intrinsèque totale des options de souscription d'actions en cours est de 73 millions de dollars et leur durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 6,3 années.
- c. La durée résiduelle moyenne avant émission des actions gratuites est de 1,7 année.

Note 13 Emprunts et autres passifs financiers

(en millions d'euros)	30 juin 2012			31 décembre 2011		
	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme
Emprunts obligataires	11 284	10 284	1 000	9 276	7 676	1 600
Emprunts bancaires (lignes de crédit confirmées tirées)	1 512	1 426	86	4 917	4 558	359
Billets de trésorerie émis	3 320	-	3 320	529	-	529
Découverts bancaires	117	-	117	163	-	163
Intérêts courus à payer	301	-	301	200	-	200
Autres	848	138	710	621	173	448
Valeur de remboursement des emprunts	17 382	11 848	5 534	15 706	12 407	3 299
Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture	5	5	-	(12)	(8)	(4)
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	9	9	-	11	10	1
Instruments financiers dérivés	8	-	8	5	-	5
Emprunts et autres passifs financiers	17 404	11 862	5 542	15 710	12 409	3 301

13.1 Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt (%)		Échéance	30 juin 2012	Arrivant à maturité avant le 30 juin					Arrivant à maturité après le 30 juin 2017	31 décembre 2011
	nominal	effectif			2013	2014	2015	2016	2017		
550 millions de dollars (avril 2012)	2,400%	2,50%	avr.-15	420 (a)	-	-	420	-	-	-	-
650 millions de dollars (avril 2012)	3,450%	3,56%	janv.-18	520	-	-	-	-	-	520	-
800 millions de dollars (avril 2012)	4,750%	4,91%	avr.-22	640	-	-	-	-	-	640	-
1 250 millions d'euros (janvier 2012)	4,125%	4,31%	juil.-17	1 250	-	-	-	-	-	1 250	-
500 millions d'euros (novembre 2011)	3,875%	4,04%	nov.-15	500	-	-	-	500	-	-	500
500 millions d'euros (novembre 2011)	4,875%	5,00%	nov.-18	500	-	-	-	-	-	500	500
1 000 millions d'euros (juillet 2011)	3,500%	3,68%	juil.-15	1 000	-	-	-	1 000	-	-	1 000
1 050 millions d'euros (juillet 2011)	4,750%	4,67%	juil.-21	1 050 (b)	-	-	-	-	-	1 050	750
750 millions d'euros (mars 2010)	4,000%	4,15%	mars-17	750	-	-	-	-	750	-	750
700 millions d'euros (décembre 2009)	4,875%	4,95%	déc.-19	700	-	-	-	-	-	700	700
500 millions d'euros (décembre 2009)	4,250%	4,39%	déc.-16	500	-	-	-	-	500	-	500
300 millions d'euros - SFR (juillet 2009)	5,000%	5,05%	juil.-14	300	-	-	300	-	-	-	300
1 120 millions d'euros (janvier 2009)	7,750%	7,69%	janv.-14	894	-	894	-	-	-	-	894
700 millions de dollars (avril 2008)	6,625%	6,85%	avr.-18	560	-	-	-	-	-	560	541
700 millions d'euros (octobre 2006)	4,500%	5,47%	oct.-13	700	-	700	-	-	-	-	700
1 000 millions d'euros - SFR (juillet 2005)	3,375%	4,14%	juil.-12	1 000 (c)	1 000	-	-	-	-	-	1 000
700 millions de dollars (avril 2008)	5,750%	6,06%	avr.-13	- (d)	-	-	-	-	-	-	541
600 millions d'euros (février 2005)	3,875%	3,94%	févr.-12	-	-	-	-	-	-	-	600
Valeur de remboursement des emprunts obligataires				11 284	1 000	1 594	720	1 500	1 250	5 220	9 276

- a. Cette tranche de l'emprunt obligataire émis en dollars en avril 2012 fait l'objet d'une couverture de change USD-EUR (*cross-currency swap*) au taux de 1,3082 USD/EUR, soit une contre-valeur à l'échéance de 420 millions d'euros. Au 30 juin 2012, la contre-valeur de cet emprunt au taux de clôture s'élève à 440 millions d'euros.
- b. Cet emprunt obligataire a été augmenté de 300 millions d'euros en avril 2012.
- c. Cet emprunt obligataire a été remboursé à son échéance en juillet 2012.
- d. Cet emprunt obligataire a été remboursé de manière anticipée en avril/mai 2012 au moyen d'une offre publique de rachat.

Les obligations émises en euros sont cotées à la bourse du Luxembourg.

Les obligations émises en dollars sont converties en euros en utilisant le taux de change euro/dollar à la clôture, soit 1,25 euro/dollar au 30 juin 2012 (1,29 euro/dollar au 31 décembre 2011).

Les emprunts obligataires émis par le groupe contiennent des clauses habituelles de cas de défaut, d'engagement de ne pas constituer de sûretés au titre d'une quelconque dette obligataire (*negative pledge*) et en matière de rang (clause de *pari-passu*). En outre, les emprunts

obligataires émis par Vivendi SA contiennent une clause de changement de contrôle qui s'appliquerait si, à la suite d'un tel événement, la note long terme de Vivendi SA était dégradée en dessous du niveau d'investissement (Baa3/BBB-).

13.2 Emprunts bancaires

(en millions d'euros)	Échéance	Montant maximum	30	Arrivant à maturité avant le 30 juin					Arrivant à	31
			juin 2012	2013	2014	2015	2016	2017	maturité après le 30 juin 2017	décembre 2011
Ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros (mai 2012)	mai-17	1 500 (a)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 1,1 milliard d'euros (janvier 2012)	janv.-17	1 100 (b)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 40 millions d'euros (janvier 2012)	janv.-15	40	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 5 milliards d'euros (mai 2011)										
tranche B : 1,5 milliard d'euros	mai-14	1 500	725	-	725	-	-	-	-	725
tranche C : 2 milliards d'euros	mai-16	2 000	-	-	-	-	-	-	-	410
Ligne de crédit de 1 milliard d'euros (septembre 2010)	sept.-15	1 000	325	-	-	-	325	-	-	-
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros - SFR (juin 2010)	juin-15	1 200	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (février 2008)	-	- (a)	-	-	-	-	-	-	-	890
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (août 2006)										
- ligne initiale	-	- (a)	-	-	-	-	-	-	-	271
- extension	-	- (a)	-	-	-	-	-	-	-	1 729
Programmes de titrisation - SFR (mars 2011)	-	- (c)	-	-	-	-	-	-	-	422
GVT - BNDES	-	613	320	32	35	53	58	58	84	299
Maroc Telecom - Emprunt de 3 milliards de dirhams	juil.-14	122	122	54	54	14	-	-	-	149
Groupe Canal+ - Vietnam	févr.-14	20	20	-	20	-	-	-	-	22
Lignes de crédit bancaire confirmées tirées			1 512	86	834	67	383	58	84	4 917
Lignes de crédit bancaire confirmées et non tirées			7 583	-	775	1 242	2 726	2 651	189	7 164
Total des lignes de crédit bancaire du groupe			9 095	86	1 609	1 309	3 109	2 709	273	12 081
Billets de trésorerie émis (d)			3 320	3 320						529

- En mai 2012, Vivendi a mis en place une ligne de crédit bancaire syndiquée de 1,5 milliard d'euros à échéance mai 2017, refinançant par anticipation deux lignes d'un montant total de 3 milliards d'euros (respectivement la ligne de 2 milliards d'euros d'août 2006, à échéances août 2013 pour 1,7 milliard d'euros et août 2012 pour 0,3 milliard d'euros ainsi que la ligne de 1 milliard d'euros de février 2008, à échéance février 2013).
- En janvier 2012, Vivendi a mis en place une ligne de crédit bancaire de 1,1 milliard d'euros d'une durée de 5 ans refinançant par anticipation une ligne de 1,5 milliard d'euros à échéance initiale décembre 2012 et un crédit syndiqué de SFR de 0,5 milliard d'euros à échéance initiale mars 2012.
- Le programme de titrisation de SFR a été arrêté en juin 2012.
- Les billets de trésorerie sont adossés à des lignes de crédit bancaire confirmées. Ils sont classés dans les emprunts à court terme du bilan consolidé.

Les lignes de crédit bancaire de Vivendi SA et SFR, lorsqu'elles sont tirées, portent intérêt à taux variable.

Les emprunts bancaires syndiqués de Vivendi SA (7,1 milliards d'euros au 30 juin 2012) contiennent des clauses usuelles de cas de défaut ainsi que des engagements qui lui imposent certaines restrictions notamment en matière de constitution de sûretés et d'opérations de cession et de fusion. En outre, leur maintien est soumis au respect du ratio financier calculé semestriellement : Endettement financier net proportionnel¹ (*Financial Net Debt*) sur EBITDA proportionnel² sur douze mois glissants (*Proportionate EBITDA*) qui doit être au maximum de 3 pendant la durée des emprunts. Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner le remboursement anticipé des crédits s'ils étaient tirés ou leur annulation. Au 30 juin 2012, Vivendi SA respectait ces ratios financiers.

La ligne de crédit bancaire de SFR (1,2 milliard d'euros au 30 juin 2012) est assortie de clauses usuelles de défaut et de restrictions en matière de condition de sûretés et d'opérations de fusion et de cession. Sa disponibilité est en outre conditionnée au maintien de l'actionnariat actuel de SFR. Par ailleurs, SFR doit respecter deux ratios financiers, calculés semestriellement : un ratio maximal d'endettement financier net sur EBITDA consolidé sur douze mois glissants de 3,5 et un ratio minimum de résultat des activités ordinaires (*Consolidated EFO*) sur les coûts nets du financement consolidé de 3. Le non-respect de ces ratios financiers constituerait une clause de remboursement anticipé de l'emprunt. Au 30 juin 2012, SFR respectait ces ratios financiers.

¹ Correspond à l'endettement financier net du groupe Vivendi moins la part de l'endettement financier net correspondant à la participation des actionnaires minoritaires dans Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom.

² Correspond à l'EBITDA du groupe Vivendi moins la part de l'EBITDA correspondant à la participation des actionnaires minoritaires dans Activision Blizzard et le groupe Maroc Telecom auquel s'ajoutent les dividendes reçus de sociétés non consolidées.

Le renouvellement des lignes de crédit bancaire confirmées de Vivendi SA et SFR, lorsqu'elles sont tirées, est soumis à un certain nombre d'engagements répétés de la part de l'émetteur sur sa capacité à remplir ses obligations au titre des contrats d'emprunts.

Les lignes de crédit accordées à GVT par la BNDES (1 800 millions de BRL au 30 juin 2012) sont assorties d'une clause de changement de contrôle et sont sujettes à certains covenants financiers qui imposent à GVT de maintenir au moins trois des ratios suivants, calculés semestriellement : Capitaux propres sur Total Actif égal ou supérieur à 0,40 (0,35 pour les lignes contractées en novembre 2011), Endettement financier net sur EBITDA limité à un maximum de 2,50, Endettement financier net à court terme sur EBITDA limité à un maximum de 0,45 et EBITDA sur charges financières nettes limité à un minimum de 4,00 (3,50 pour les lignes contractées en novembre 2011). Au 30 juin 2012, GVT respectait ces ratios financiers.

13.3 Notation de la dette financière

La notation de Vivendi au 27 août 2012, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier semestre 2012, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Standard & Poor's	27 juillet 2005	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	Sous surveillance négative (a)
		Dette court terme <i>corporate</i>	A-2	
		Dette senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	
Moody's	13 septembre 2005	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Stable
Fitch Ratings	10 décembre 2004	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable

- a. Le 4 juillet 2012, Standard & Poor's a indiqué avoir placé sous surveillance négative la notation de la dette à long terme et à court terme de Vivendi.

Note 14 Opérations avec les parties liées

14.1 Mandataires sociaux

Le Conseil de surveillance réuni le 28 juin 2012 a mis fin au mandat de Président du Directoire de M. Jean-Bernard Lévy. Après avis du Comité de gouvernance et de nomination et du Président du Comité des ressources humaines, le Conseil de surveillance a constaté, conformément aux dispositions approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires de la société du 30 avril 2009, que les conditions d'attribution à M. Jean-Bernard Lévy d'une indemnité de départ étaient réunies. Celle-ci s'élève à 16 mois de rémunération fixe + variable (6 mois + 1 mois par année d'ancienneté à compter de 2002), soit un montant de 3 888 000 euros. M. Jean-Bernard Lévy, conformément aux dispositions approuvées par l'Assemblée générale du 30 avril 2009, conserve le bénéfice de l'ensemble de ses stock-options et actions de performance, sous réserve de la réalisation des conditions de performance les concernant.

Le Conseil de surveillance du 28 juin 2012 a mis fin aux fonctions de membres du Directoire de MM. Abdeslam Ahizoune, Amos Genish, Lucian Grainge et Bertrand Meheut et a nommé M. Jean-François Dubos, Président du Directoire.

Le Directoire de Vivendi est actuellement composé de MM. Jean-François Dubos et Philippe Capron.

Par ailleurs, il est rappelé que M. Frank Esser a quitté ses fonctions de Président-Directeur Général de SFR et de membre du Directoire de Vivendi le 26 mars 2012. M. Stéphane Roussel a été nommé Président-Directeur Général de SFR le 29 juin 2012.

14.2 Autres parties liées

Le groupe n'a pas conclu ou amendé d'autre opération significative avec ses parties liées au cours du premier semestre 2012.

Note 15 Engagements

15.1 Obligations contractuelles et engagements commerciaux

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2012	31 décembre 2011
Obligations contractuelles de contenus	9	4 894	5 041
Contrats commerciaux		2 640	3 568
Locations et sous-locations simples		2 637	2 589
Engagements non enregistrés au bilan consolidé		10 171	11 198

Contrats commerciaux non enregistrés au bilan

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2012	31 décembre 2011
Capacités satellitaires	856	677
Engagements d'investissements	1 536	2 522 (a)
Autres	481	614
Engagements donnés	2 873	3 813
Capacités satellitaires	(155)	(144)
Autres	(78)	(101)
Engagements reçus	(233)	(245)
Total net	2 640	3 568

- a. Comprendait notamment 1 065 millions d'euros concernant la licence 4G (Internet mobile à très haut débit - LTE) attribuée à SFR par l'Arcep le 22 décembre 2011 et payée en janvier 2012.

Locations et sous-locations simples non enregistrées au bilan

(en millions d'euros)	Loyers futurs minimums au	
	30 juin 2012	31 décembre 2011
Constructions	2 504	2 409
Autres	200	221
Locations	2 704	2 630
Constructions	(67)	(41)
Sous-locations	(67)	(41)
Total net	2 637	2 589

15.2 Engagements d'achats et de cessions de titres

- Engagements d'achats et de cessions de titres : se reporter à la note 2 pour une description des principales opérations en cours au 27 août 2012.
- Droit de liquidité de Lagardère sur sa participation minoritaire dans Canal+ France : le 26 mars 2012, Lagardère a de nouveau exercé son droit de liquidité au titre de la fenêtre 2012.

15.3 Passifs éventuels et actifs éventuels consécutifs aux engagements donnés ou reçus dans le cadre de cessions ou d'acquisitions de titres

- Engagements souscrits par Vivendi et Groupe Canal+ dans le cadre de l'acquisition des chaînes du Groupe Bolloré : se reporter à la note 2.
- Enquête sur l'exécution des engagements pris par Groupe Canal+ dans le cadre du rapprochement entre le groupe TPS et CanalSatellite : se reporter à la note 16.

Note 16 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans la note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant dans le Document de référence 2011 (pages 258 et suivantes) et dans la section 3 du Chapitre 2 figurant dans le Document de référence 2011 (pages 61 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 27 août 2012, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2012.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal du District sud de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique « In re Vivendi Universal SA Securities Litigation », qu'il a placé sous sa juridiction.

Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions du Securities Act de 1933 et du Securities Exchange Act de 1934, notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit « class action », susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires.

Le juge en charge du dossier a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de « certification » des plaignants potentiels (« class certification »), que les personnes de nationalités américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ou des American Depository Receipts (ADR) Vivendi (anciennement Vivendi Universal SA) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective.

Depuis la décision de « certification », plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la « class action », pour les besoins de la procédure de recherche de preuves (« discovery »). Le 2 mars 2009, le juge a décidé de dissocier la plainte de Liberty Media de la « class action ». Le 12 août 2009, il a dissocié les différentes actions individuelles, de la « class action ».

Le 29 janvier 2010, le jury a rendu son verdict. Le jury a estimé que Vivendi était à l'origine de 57 déclarations fausses ou trompeuses entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002. Ces déclarations ont été considérées comme fausses ou trompeuses, au regard de la Section 10(b) du Securities Exchange Act de 1934, dans la mesure où elles ne révélaient pas l'existence d'un prétendu risque de liquidité, ayant atteint son niveau maximum en décembre 2001. Le jury a, en revanche, conclu que ni M. Jean-Marie Messier ni M. Guillaume Hannezo n'étaient responsables de ces manquements. Le jury a condamné la société à des dommages correspondant à une inflation journalière de la valeur du titre Vivendi allant de 0,15 euro à 11 euros par action et de 0,13 dollar à 10 dollars par ADR, en fonction de la date d'acquisition de chaque action ou ADR, soit un peu moins de la moitié des chiffres avancés par les plaignants. Le jury a également estimé que l'inflation du cours de l'action Vivendi était tombée à zéro durant les trois semaines qui ont suivi l'attentat du 11 septembre 2001 ainsi que pendant certains jours de bourse fériés sur les places de Paris ou de New York (12 jours).

Le 24 juin 2010, la Cour Suprême des Etats-Unis a rendu une décision de principe dans l'affaire Morrison v. National Australia Bank, dans laquelle elle a jugé que la loi américaine en matière de litiges boursiers ne s'applique qu'aux « transactions réalisées sur des actions cotées sur le marché américain » et aux « achats et ventes de titres intervenus aux Etats-Unis ».

Dans une décision du 17 février 2011, publiée le 22 février 2011, le juge, en application de la décision « Morrison », a fait droit à la demande de Vivendi en rejetant les demandes de tous les actionnaires ayant acquis leurs titres sur la bourse de Paris et a limité le dossier aux seuls actionnaires français, américains, britanniques et néerlandais ayant acquis des ADRs sur la bourse de New York. Le juge a refusé d'homologuer le verdict du jury, comme cela lui était demandé par les plaignants, estimant que cela était prématuré et que le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires devait d'abord être mené. Le juge n'a pas non plus fait droit aux « post trial motions » de Vivendi contestant le verdict rendu par le jury. Le 8 mars 2011, les plaignants ont formé une demande d'appel, auprès de la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit, de la décision du juge du 17 février 2011. Cette Cour d'appel fédérale l'a rejetée, le 20 juillet 2011, et a écarté de la procédure les actionnaires ayant acquis leurs titres sur la bourse de Paris.

Dans une décision en date du 27 janvier 2012, publiée le 1^{er} février 2012, en application de la décision « Morrison », le juge a également rejeté les plaintes des actionnaires individuels ayant acheté des actions ordinaires de la société sur la Bourse de Paris.

Dans une décision du 5 juillet 2012, le juge a rejeté la demande des plaignants d'étendre la « class » à d'autres nationalités que celles retenues dans la décision de certification du 22 mars 2007. Le juge a par ailleurs indiqué que le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires débutera au cours du deuxième semestre 2012. Au cours de ce processus, Vivendi aura la possibilité de contester le bien-fondé des demandes des actionnaires.

Vivendi estime disposer de solides arguments en appel, le moment venu. Vivendi entend notamment contester les arguments des plaignants relatifs au lien de causalité (« loss causation ») et aux dommages retenus par le juge et plus généralement, un certain nombre de décisions prises par lui pendant le déroulement du procès. Plusieurs éléments du verdict seront aussi contestés.

Sur la base du verdict rendu le 29 janvier 2010 et en se fondant sur une appréciation des éléments exposés ci-dessus, étayée par des études réalisées par des sociétés spécialisées, faisant autorité dans le domaine de l'évaluation des dommages dans le cadre des class actions, conformément aux principes comptables décrits dans les notes 1.3.1 (recours à des estimations) et 1.3.8 (provisions) de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 du Document de référence 2011 (pages 182 et 192), Vivendi avait comptabilisé au 31 décembre 2009 une provision d'un montant de 550 millions d'euros, au titre de l'estimation des dommages qui pourraient, le cas échéant, être versés aux plaignants. Vivendi a procédé au réexamen du montant de la provision liée à la procédure de Securities class action compte tenu de la décision de la Cour fédérale du District Sud de New-York du 17 février 2011 dans notre affaire, faisant suite à l'arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis du 24 juin 2010 dans l'affaire « Morrison ». En utilisant une méthodologie identique et en s'appuyant sur les travaux des mêmes experts qu'à fin 2009, Vivendi a réexaminé le montant de la provision et l'a fixé à 100 millions d'euros au 31 décembre 2010, au titre de l'estimation des dommages qui pourraient, le cas échéant, être versés aux seuls plaignants ayant acquis des ADRs aux Etats-Unis. Par conséquent, Vivendi a constaté une reprise de provision de 450 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre une dotation de 550 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Vivendi considère que cette estimation et les hypothèses qui la sous-tendent sont susceptibles d'être modifiées avec l'évolution de la procédure et, par suite, le montant des dommages qui, le cas échéant, serait versé aux plaignants pourrait varier sensiblement, dans un sens ou dans l'autre, de la provision. Comme le prévoient les normes comptables applicables, les hypothèses détaillées sur lesquelles se fonde cette estimation comptable ne sont pas présentées car leur divulgation au stade actuel de la procédure pourrait être de nature à porter préjudice à Vivendi.

Plainte de Liberty Media Corporation

Le 28 mars 2003, Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales ont engagé une action contre Vivendi et Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal fédéral du District sud de New-York sur la base du contrat conclu entre Vivendi et Liberty Media relatif à la création de Vivendi Universal Entertainment en mai 2002. Les plaignants allèguent une violation des dispositions du Securities Exchange Act de 1934 et de certaines garanties et représentations contractuelles. Cette procédure a été consolidée avec la class action pour les besoins de la procédure de « discovery », mais en a été dissociée le 2 mars 2009. Le juge en charge du dossier a autorisé Liberty Media à se prévaloir du verdict rendu dans la class action quant à la responsabilité de Vivendi (« collateral estoppel »).

Le 25 juin 2012, le jury a rendu son verdict. Il a estimé que Vivendi était à l'origine de certaines déclarations fausses ou trompeuses et de la violation de plusieurs garanties et représentations contractuelles et a accordé à Liberty Media des dommages d'un montant de 765 millions d'euros. Vivendi a déposé plusieurs motions (« post-trial motions ») auprès du juge afin notamment que ce dernier écarte le verdict du jury pour absence de preuves et ordonne un nouveau procès. Les parties disposent jusqu'au 4 septembre 2012 pour conclure sur ces motions. A ce stade, le verdict rendu par le jury ne constitue pas un jugement exécutoire à l'encontre de Vivendi, le juge en charge du dossier devant au préalable se prononcer sur les « post trial motions », puis, le cas échéant, homologuer le verdict en jugement, ce qui permettra alors à Vivendi d'en faire appel. Nous estimons disposer de solides arguments en appel.

Compte tenu de l'absence de jugement opposable en l'état à Vivendi dans la procédure Liberty Media et des différentes motions pendantes devant le juge pouvant l'amener à ne pas homologuer ou à modifier de manière significative le verdict rendu par le jury, aucune provision n'a été prise, à ce stade, dans les comptes de la société pour cette affaire. Cette position sera réexaminée en fonction de l'évolution du dossier Liberty Media et des éléments nouveaux qui seront portés à la connaissance de Vivendi.

LBBW et autres contre Vivendi

Le 4 mars 2011, 26 investisseurs institutionnels de nationalités allemande, canadienne, luxembourgeoise, irlandaise, italienne, suédoise, belge et autrichienne ont assigné Vivendi devant le Tribunal de commerce de Paris en vue d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice allégué qui résulterait de quatre communications financières diffusées en octobre et décembre 2000, septembre 2001 et avril 2002. Le 10 avril et le 23 avril 2012, Vivendi a reçu deux assignations similaires : l'une délivrée par un fonds de pension américain le Public Employee Retirement System of Idaho et l'autre délivrée par six investisseurs institutionnels de nationalités allemande et britannique. Le 8 août 2012, le British Columbia Investment Management Corporation a également assigné Vivendi sur les mêmes fondements.

SFR contre Free

Le 21 mai 2012, Free a assigné SFR devant le Tribunal de commerce de Paris. Free conteste le modèle de subventionnement du mobile de SFR qu'il qualifie de crédit à la consommation « dissimulé » et prétend qu'il constitue une pratique déloyale et trompeuse.

Enquête sur l'exécution des engagements pris dans le cadre du rapprochement entre CanalSatellite et TPS

L'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office de l'exécution des engagements souscrits par Vivendi et Groupe Canal+ dans le cadre du rapprochement des sociétés TPS et CanalSatellite.

L'Autorité de la concurrence a rendu le 20 septembre 2011 une décision par laquelle elle constate que Groupe Canal+ n'a pas respecté plusieurs engagements - dont certains jugés par elle essentiels - auxquels était subordonnée la décision autorisant en 2006 l'acquisition de TPS et CanalSatellite par Vivendi et Groupe Canal+. En conséquence, l'Autorité de la concurrence a retiré la décision d'autorisation de l'opération, obligeant ainsi Vivendi et Groupe Canal+ à notifier à nouveau l'opération à l'Autorité de la concurrence dans un délai d'un mois. L'Autorité a par ailleurs prononcé à l'encontre de Groupe Canal+ une sanction pécuniaire de 30 millions d'euros.

Le 24 octobre 2011, l'opération a de nouveau été notifiée auprès de l'Autorité de la concurrence. L'Autorité de la concurrence a rendu sa décision sur cette nouvelle notification le 23 juillet 2012. Elle autorise l'acquisition de TPS et CanalSatellite par Vivendi et Groupe Canal Plus sous réserve du respect de 11 injonctions. Ces injonctions visent principalement l'acquisition des droits cinématographiques auprès des studios américains et des producteurs français, la participation de Groupe Canal+ dans Orange Cinéma séries, la distribution des chaînes thématiques et les services non linéaires (vidéo à la demande et vidéo à la demande par abonnement).

Vivendi et Groupe Canal+ contestent l'analyse menée par l'Autorité de la concurrence ainsi que le bien-fondé des injonctions prononcées. Groupe Canal+ entend en demander la suspension et l'annulation devant le Conseil d'Etat.

Vivendi et Groupe Canal+ ont déposé le 4 novembre 2011 un recours, contre la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2011 devant le Conseil d'Etat. Ils ont également soulevé deux questions prioritaires de constitutionnalité relatives à cette décision que le Conseil d'Etat, compte tenu de leur caractère sérieux, a transmises, par décision en date du 17 juillet 2012, au Conseil constitutionnel.

FBT et Eminem contre UMG

Le 21 mai 2007, FBT (label de l'artiste Eminem) a assigné UMG pour violation contractuelle dans le cadre de la production d'un album et a demandé le versement de royalties supplémentaires pour les téléchargements de musique et de sonneries en ligne. Le 6 mars 2009, la Cour de Los Angeles a rejeté les demandes de FBT qui a fait appel. La Cour d'appel a infirmé la décision de première instance. Le 21 mars 2011, la Cour Suprême des Etats-Unis, sans se prononcer sur le fond du dossier, a refusé d'entendre le recours d'UMG, comme elle est en droit de le faire discrétionnairement. Dans une décision du 27 juin 2012, le juge en charge du dossier a permis à FBT et Eminem d'élargir le périmètre de leur plainte et de remettre en cause le mode de calcul des royalties sur les téléchargements à l'étranger. Le procès sur les dommages se tiendra au premier semestre 2013.

Studio Infinity Ward, filiale d'Activision Blizzard

A l'issue d'une enquête interne pour manquement contractuel et insubordination à l'encontre de deux dirigeants du studio Infinity Ward, Activision Blizzard a procédé le 1^{er} mars 2010 au licenciement de Jason West et Vince Zampella. Le 3 mars 2010, les deux anciens dirigeants ont assigné Activision Blizzard devant la Cour Supérieure de Los Angeles pour manquement contractuel et licenciement abusif. Le 9 avril 2010, Activision Blizzard a assigné à son tour les deux anciens dirigeants d'Infinity Ward pour manquement contractuel et non-respect du devoir de loyauté. En outre, 38 salariés, actuels et anciens, du studio Infinity Ward ont assigné le 27 avril 2010 Activision Blizzard devant la Cour Supérieure de Los Angeles, pour manquement contractuel et violation du Code du travail de l'Etat de Californie. Le 8 juillet 2010, 7 autres plaignants se sont joints à l'action, dans le cadre d'une plainte consolidée. Ils soutiennent qu'Activision Blizzard ne leur aurait pas versé des primes et autres rémunérations auxquelles ils auraient droit.

Activision Blizzard a déposé, le 21 décembre 2010, une plainte reconventionnelle amendée (« consolidated cross complaint ») visant à introduire la société Electronic Arts dans la cause, la procédure de recherche de preuve (« discovery ») ayant permis de mettre en évidence la complicité d'Electronic Arts dans cette affaire. La Cour de Los Angeles, à la demande d'Activision Blizzard, a accepté de transférer l'affaire à une chambre spécialisée dans les affaires dites « complexes » (« Complex division »). Le 31 mai 2012, les parties ont signé un accord transactionnel mettant fin au litige.

Note 17 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus depuis le 30 juin 2012 sont les suivants :

- 3 juillet 2012 : Accord de licence entre Activision Blizzard et Tencent en Chine ;
- 4 juillet 2012 : Standard & Poor's a indiqué avoir placé sous surveillance négative la notation de la dette à long terme et à court terme de Vivendi (BBB et A-2 respectivement) ;
- 9 juillet 2012 : Autorisation du projet d'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music au Japon (se reporter à la note 2) ;
- 16 juillet 2012 : Augmentation de capital liée aux plans d'épargne groupe Vivendi et attribution de 50 actions gratuites aux salariés français du groupe Vivendi (se reporter à la note 12) ;
- 17 juillet 2012 : Annonce de l'acquisition par StudioCanal de 100 % de Hoyts Distribution, société spécialisée dans la distribution de longs métrages en Australie et en Nouvelle-Zélande ;
- 23 juillet 2012 : Autorisation de rachat de Direct 8 et Direct Star par l'Autorité de la concurrence (se reporter à la note 2) ;
- 23 juillet 2012 : Décision de l'Autorité de la concurrence relative au rapprochement entre le groupe TPS et CanalSatellite (se reporter à la note 16) ;
- 2 août 2012 : Obtention par Vivendi d'un engagement de la part d'un groupe de banques d'émettre une sureté dans le cadre du litige Liberty Media ;
- 20 août 2012 : Autorisation du projet d'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music au Canada.

IV- Attestation du responsable du rapport financier semestriel 2012

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes condensés du premier semestre de l'exercice 2012 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en première partie du présent rapport présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées, ainsi que des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Directoire,

Jean-François Dubos

V- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2012

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Vivendi S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenues dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée, nous attirons votre attention sur la note 16 de l'annexe qui expose les éléments d'appréciation de la société relatifs au verdict du jury rendu dans la procédure « Liberty Media Corporation » et le traitement comptable adopté.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, le 28 août 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Département de KPMG S.A.

Frédéric Quélin

Jean-Yves Jégourel

Associé

Associé